

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - DECEMBRE 2014

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Session parlementaire : le projet de loi créant la HCJ.....	4
▶ Session parlementaire : élections communales, décentralisation	5
▶ Les suites du retour « non concerté » de Marc Ravabmanana.....	6
▶ Diplomatie, OIF, UE.....	9
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	10
▶ Santé, personnes handicapées	11
▶ Droits des femmes, LGBT	12
▶ Droits des enfants.....	12
▶ Réconciliation nationale - Sommet d'Ivato, libération de « détenus politiques ».....	13
▶ Gouvernance, justice.....	18
▶ Traite des personnes.....	20
▶ Lutte contre l'insécurité, impunité, vindicte populaire.....	20
▶ Abolition de la peine de mort.....	23
▶ Liberté de la presse, médias	23
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	24
▶ Environnement	24
▶ Ressources minières, question foncière	25
▶ Trafic de bois de rose.....	25
▶ Bailleurs de fonds, coopération économique, Agoa.....	27
▶ La Jirama dans la tourmente.....	28
▶ Scènes d'émeute à Morondava.....	29
▶ Divers.....	31

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

02/12 - L'évaluation des ministres au terme de 6 mois d'exercice n'a pas eu lieu. Malgré des fréquents rappels à l'ordre, certains ministres n'auraient jamais présenté de programme de travail au chef du gouvernement et ne peuvent donc être évalués sur leurs réalisations. Le président de la République avait confié cette mission au premier ministre, qui n'a pas pu la mener à bien. *Tribune* croit savoir que des membres du gouvernement, proches de la présidence et membres du parti présidentiel HVM, refusent de rendre des comptes au premier ministre. Les dissensions persistantes entre certains ministres et des proches collaborateurs du chef de l'État pourraient justifier un remaniement depuis longtemps annoncé mais jamais concrétisé. Kolo Roger annonce que celui-ci pourrait intervenir prochainement, sans qu'en soient précisés la date, les motifs ou les portefeuilles concernés. Il tempère l'impatience de certains vis-à-vis de son équipe en dé-

clarant : « la population ne devrait pas espérer un miracle et penser que le développement peut se faire du jour au lendemain. C'est une tâche difficile ».

30/12 - La porte-parole du gouvernement défend farouchement le bilan annuel de l'administration. Les observateurs ne cachent pas leur scepticisme. Voanalaroy Randrianarisoa a mentionné tour à tour les points sur lesquels le pouvoir s'est illustré : la lutte contre l'insécurité avec les redditions et la reconversion des dahalo, le retour dans le concert des nations et des bailleurs de fonds, la titularisation des enseignants Fram, le lancement de grands travaux et la réconciliation nationale qui serait en bonne voie. Aucun chiffre indiquant les performances de l'équipe gouvernementale n'a toutefois été fourni. Un optimisme calqué sur celui du chef de l'Etat qui, dans son discours de fin d'année, a affirmé que « la plupart des conditions pour entamer le redressement social et économique sont réunies ». Les observateurs ne partagent pourtant pas cet enthousiasme. « Les indices de qualité des institutions et de la politique surtout économique et d'investissement, sont encore très faibles et ne sont pas rassurants sur les conditions de relance », juge un économiste. La PGE [Politique générale de l'Etat] lui semble irréaliste, la voie à suivre mal définie. Le gouvernement a été réduit à la gestion des affaires courantes. La gestion de l'Etat a été ponctuée d'amateurisme, d'approximation et d'apprentissage, déplore-t-il. La transition d'un régime d'exception vers un régime constitutionnel n'a pas été gérée correctement. La conduite des affaires de l'Etat et des institutions n'a pas été renouvelée.

12/12 - Célébration et démonstration de force. Le Mapar, formation politique d'Andry Rajoelina, a célébré le 4^{ème} anniversaire de la promulgation de la Constitution de la IV^{ème} République par un rassemblement très médiatisé. L'ancien président de la Transition en a été la vedette, marquant son retour en politique après plusieurs mois de silence et des séjours prolongés à l'étranger. Pour la première fois, la journée n'avait pas été déclarée chômée. Une décision perçue par les supporters d'Andry Rajoelina comme un reniement par le chef de l'Etat de ses origines et par la volonté de prendre ses distances avec la loi fondamentale adoptée sous la Transition. « Le révisionnisme est en marche », écrit *Le Courrier. Midi* note que de nombreux partisans de la révolution Orange de 2009 ont assisté à cette journée de retrouvailles. Un retour en force perçu comme une réelle menace pour le pouvoir dont les baes sont toujours aussi fragiles.

Les médias ont remarqué la présence à la célébration de quatre candidats de la dernière présidentielle et non des moindres : Jean-Louis Robinson, Hajo Andrianainarivelo, Camille Albert Vital et Sarah Georget Rabeharisoa. Ces personnalités, qui ont joué un rôle non négligeable dans le cadre de la sortie de crise, ont annoncé à demi-mots la naissance d'une alliance. Ils se défendent pour l'instant de révéler leur objectif, évoquant seulement « un exemple de réconciliation sincère ». La présidente du parti Vert, Sarah Rabeharisoa, note pour sa part que le « pouvoir ne doit pas occulter les réalisations des autres », autrement dit les réalisations de la période de transition. Tous les invités ont fait part de leurs désillusions concernant la conduite des affaires par la nouvelle équipe au pouvoir.

L'ancien président de la Transition a tenu des propos sévères contre le pouvoir : « Nous sommes choqués par l'attitude du régime et de son président, qui ne tiennent pas compte des efforts et des sacrifices de ceux qui ont milité pour qu'ils soient là où ils sont maintenant. C'est le peuple tout entier qu'ils foulent aux pieds en agissant ainsi ». L'ingratitude de Hery Rajaonarimampianina et de ses partisans a été dénoncée par les participants à la célébration. Le fondateur du Mapar estime que la réconciliation nationale prônée par le régime est vouée à l'échec : « On ne peut pas baser la réconciliation sur l'hypocrisie, l'absence de franchise et de patriotisme » a-t-il lancé. *L'Express* a été frappé par l'amertume des propos tenus par Andry Rajoelina, dont la rentrée politique est qualifiée de « tonitruante ». Des dissidents du Mapar accusent Andry Rajoelina d'avoir versé dans la provocation en organisant cette commémoration.

17/12 - Le Mapar étale ses divisions. Deux fractions dissidentes du parti, qui se sont dénommées « Mapar 2 » et « Mapar 3 », ont tenu une conférence de presse pour déclarer leur soutien au pouvoir en vue de la réalisation de la PGE (Politique générale de l'Etat) et du PND (Programme national de développement). Elles déclarent compter une vingtaine de députés. Une procédure de destitution aurait été lancée à l'encontre des dissidents. L'un des députés frondeurs affirme détenir des dossiers compromettants contre Andry Rajoelina. *Tribune* tourne ces querelles intestines en dérision : un spectacle affligeant et déshonorant qui détourne les élus de la mission qui leur a été confiée.

18/12 - « Priorité au vrai dialogue », titre le dernier communiqué du SeFaFi¹. L'Observatoire de la vie publique fait part de sa préoccupation à la lecture d'un communiqué commun du patronat et des syndicats de travailleurs du privé. Il fait apparaître un déficit grave de dialogue dans la gouvernance du pays. Le code du travail et les conventions internationales que la Grande Ile a ratifiées ne sont pas respectés. Les instances officielles de dialogue ne fonctionnent pas ou sont ignorées par les détenteurs du pouvoir. Le Conseil économique, social et culturel prévu par la Constitution de la IV^{ème} République n'est toujours pas mis en

¹ Cf. Blog Justmad - <http://p2.storage.canalblog.com/23/09/448497/100990785.pdf>

place et personne ne s'en préoccupe, pas même la société civile. De manière plus générale, le dialogue devrait pouvoir trouver sa place dans toutes les réformes proposées par le pouvoir, notamment en matière de décentralisation. Les projets de lois soumis à examen par l'assemblée nationale mériteraient un plus large débat. Il en va de même pour la réconciliation nationale, qui relève trop exclusivement de tractations secrètes. En parallèle à la réconciliation entre politiques, il faut une réconciliation plus large, qui inclut une mise en place d'une décentralisation à laquelle la population adhère, et une meilleure transparence et égalité des chances autour de l'accession au pouvoir.

20/12 - Le parti présidentiel HVM, réuni en assises nationales, affirme son identité et ses ambitions.

Le passé électoral de l'entité politique et de son ancien porte-fanion, Hery Rajaonarimampianina, désormais président de la République, a été soigneusement occulté. La vidéo retraçant le parcours électoral du chef de l'État diffusée durant la cérémonie passe sous silence l'implication d'Andry Rajoelina, ancien président de la Transition et de sa plateforme politique Mapar. La volonté de réaffirmer la rupture avec le passé transitoire du président de la République semble manifeste. Bien qu'occulté par le sommet des cinq chefs d'État, le HVM s'est employé à faire de ses assises une démonstration de force et d'affirmer ses ambitions électorales. « *Les élections communales seront une grande étape* », a soutenu Rivo Rakotovo, président du parti. Le HVM s'en tient au calendrier électoral établi par la CENIT, prévoyant la tenue des communales le 17 juillet. Jusque-là, selon les directives du SG du parti, « *il faudra s'employer à mettre en place les structures au niveau des communes* » et faire adhérer au moins 10% des électeurs de chaque district. L'échéance est capitale pour le parti présidentiel, les maires et les conseillers communaux devant, en grande partie, devenir les grands électeurs qui éliront les sénateurs, les chefs de province et chefs de région.

Henry Rabary-Njaka, secrétaire général du parti et directeur de cabinet de la présidence de la République, ne s'est pas privé de mettre en avant le nombre de participants. « *C'est la première fois qu'une réunion de parti réunit près de 4.000 personnes* », s'est-il targué. « *Des défraiements et indemnités* » ont été alloués aux militants présents. Les organisateurs laissent entendre qu'ils ont bénéficié du concours de mécènes étrangers et de généreux donateurs. « *Etant un parti proche du pouvoir, dont le bureau national est composé par les plus hauts responsables étatiques, la porosité des frontières entre les comptes du parti et celui de l'Etat inquiète* », juge *L'Express*. Pour certains observateurs, l'ambition électorale du HVM devrait relancer le débat sur le plafonnement des campagnes électorales. « *Ce serait une garantie de l'égalité des chances, étant donné que les communales sont des élections de proximité, mais surtout d'éviter les débats qui ont terni les dernières élections présidentielles et législatives où l'argent a coulé à flot* ».

28/12 - Une opération destinée à faire exploser des stations-service, des dépôts de carburants et des centrales électriques déjouée par les forces de l'ordre.

Après les récentes émeutes qui se sont produites à Morondava et à Toamasina, que certains qualifient de tentative de déstabilisation, Antananarivo serait maintenant la cible de malfrats qui devaient passer à l'action durant les fêtes de fin d'année. Les « *pieds de poule* » versées par des inconnus sur la chaussée dans plusieurs quartiers de la capitale, causant de nombreuses crevaisons, semblent confirmer que des cherchent à exploiter les difficultés de la population pour provoquer un soulèvement populaire. D'importants dispositifs de sécurité ont été déployés autour des stations d'essence et de la centrale électrique de la Jirama. *La Gazette* croit savoir que son président, Lola Rasoamaharo, Rolly Mercia, directeur général du groupe Média Sodiad [qui publie notamment le quotidien pro-Rajoelina *La Vérité*] et Rocco Rasoanaivo, directeur de *La Nation*, sont soupçonnés de fomenter des troubles dans la capitale. Le chef de l'Etat, dans son discours de fin d'année, a mis en garde la population contre les menaces de déstabilisation.

Les forces de l'ordre ont déjoué une tentative de sabotage de pylônes électriques reliant la centrale hydroélectrique d'Andekaleka à Antsirabe et à Antananarivo.

31/12 - Une année « difficile » selon le président de la République, interviewé par TV5 Monde, « catastrophique » selon la population, titre Tribune.

Le terme « *difficile* » est considéré comme beaucoup de Malgaches comme un euphémisme. La population qui a vécu dans sa chair cette « *difficulté* » la qualifie plus d'année de galère. Ceux, la majorité, qui avaient escompté sur la fin ou du moins l'atténuation de la crise notamment sur le plan socio-économique sont affreusement déçus. La promesse de fin de crise après des élections libres et démocratiques n'a pas été tenue. Les délestages et l'insécurité sont sans conteste le couple infernal de cette année avec leurs conséquences catastrophiques. Les autres problèmes sociaux comme la peste, l'émeute de la Sucoma Morondava ou la grève des maîtres Fram ont également marqué cette année. Sur le plan économique, la difficulté de la compagnie aérienne Air Madagascar est loin d'être terminée. Le trafic de bois de rose continue de plus belle. Aucun haut responsable ou grand opérateur n'a jamais été inquiété dans ce dossier. Les questions du chômage et de l'inflation galopante ne sont quasiment pas abordées par les autorités. Malgré les promesses aussi bien des dirigeants que les représentants des bailleurs de fonds, aucun financement international susceptible d'alléger les souffrances de la population n'est encore parvenu. Cela va venir, promettent les autorités... Les députés se sont plus fait remarquer par leurs frasques que par le travail législatif. Entre revendications d'avantages en tout genre, accusations et suspicions de corruption, ils ont largement gagné le mépris des électeurs-contribuables. Pour *L'Express*, les

problèmes sociaux se placent en tête des défis qui attendent le pouvoir en 2015. Madagascar ne sera pas parmi les pays qui atteindront les OMD. Le pouvoir devra également trouver des réponses consensuelles à l'insatisfaction des enseignants Fram, des étudiants d'universités et des travailleurs. S'ajoute à cela l'insécurité qui continue à faire des ravages et des morts. La gangrène des délestages devra être éradiquée. Les aides internationales ne reprendront que lorsque les partenaires techniques et financiers seront convaincus par le Plan de développement élaboré par les autorités. Répondra-t-il aux exigences de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption ou d'environnement juridique sain ? Les élections communales, dont la date du 17 juillet a été entérinée, sera le premier test de la force politique du nouveau pouvoir. Mais déjà, avec les questions en suspens sur la problématique de la décentralisation, on peut se demander si les élections territoriales pourront effectivement avoir lieu à la date annoncée. Or la mise en place de plusieurs institutions prévues par la Constitution dépend de la tenue de ce scrutin.

► Session parlementaire : le projet de loi créant la HCJ

08/12 - Le projet de loi organique concernant la HCJ en cours d'examen par la commission juridique de l'assemblée nationale. Une procédure lourde et semée d'embûches pour engager des poursuites à l'encontre du président de la République. « *La faculté de porter plainte est possible pour les électeurs régulièrement inscrits sur la liste électorale. Toutefois, des balises sont prévues pour protéger contre les dénonciations infondées, malveillantes ou intempestives qui risquent d'engendrer des poursuites injustifiées* », est-il souligné dans l'exposé des motifs. Le projet rappelle que le chef de l'État n'est responsable devant la HCJ que « *pour les actes accomplis, liés à l'exercice de ses fonctions, en cas de haute trahison, violation grave ou répétée de la Constitution et de manquement à ses devoirs, manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat* ». Le texte ajoute que « *la déchéance* » est l'unique peine que peut prononcer la Cour. Avant que la plainte ne parvienne à la HCJ, plusieurs étapes sont à franchir. Il faut tout d'abord « *réunir 580 signatures* » (500 maires, 50 députés et 30 sénateurs) comme caution morale à la plainte, dont le dépôt « *n'est pas cause de suspension de mandat* » du président. *L'Express* rappelle que le tiers des sénateurs doit être désigné par le président de la République. Une fois la plainte déposée au greffe de la HCJ, celui-ci dispose de trois mois pour le transmettre à la médiation de la République qui, elle aussi, dispose de trois mois pour émettre un avis et le remettre à l'assemblée nationale. Le président de la République ne peut être mis en accusation devant la HCJ qu'à l'issue d'un vote favorable des deux tiers des députés. Avant d'en arriver là, le président de la Chambre basse devra transmettre le dossier à une commission de plainte de quinze membres mise en place à cet effet. La présidence et le ministère de la justice y sont représentés, ce que conteste l'ancienne ministre de la justice, Christine Razanamahasoa, députée du groupe Mapar, au nom du principe de séparation des pouvoirs. Diverses autres dispositions rendront la saisine fort peu susceptible d'aboutir. La députée fustige ce projet de loi dont la « *structure favorise l'impunité* ». Selon certains témoignages, le pouvoir encouragerait les élus à adopter le texte en faisant valoir qu'il y va de leur intérêt puisque tout a été fait pour faire obstacle à la saisine de la HJC. « *Des propos indignes et dénués de tout patriotisme* » s'offusque l'ancienne ministre, qui promet une discussion sans concession lorsque le texte viendra en examen. Pour rappel, en application de la Constitution la HCJ doit être mise en place dans l'année qui suit la prise de fonction du chef de l'Etat, par conséquent avant le 25 janvier 2015.

***L'Express* écrit : « On se demande donc qui va pouvoir juger Ratsiraka et Ravalomanana condamnés par un tribunal ordinaire et qui ont toujours contesté le jugement par contumace qui n'a été ni équilibré ni juste. Les deux hommes réclament une révision du procès par HCJ mais à l'allure où vont les choses, cela est tout simplement impossible. Et comme les deux sont déjà déçus, ce n'est plus la peine de les traduire à la HCJ dont l'unique peine qu'elle peut prononcer est la déchéance. Grosse désillusion donc autant et surtout pour l'opinion que pour les concernés qui pensaient pouvoir s'innocenter. Seul recours possible... la justice populaire. C'est la seule qui ne soit pas corrompue et dont le jugement est sans appel, impitoyable. Elle est en cours partout et n'a peur de rien ».**

Pour *La Gazette*, le texte sera adopté par les députés, en échange de quelques « récompenses », et l'installation de cette institution sera portée au crédit du régime par la communauté internationale. Les interlocuteurs de la Grande Ile se contenteront de saluer sa création, preuve du rétablissement de l'Etat de droit, sans se préoccuper des obstacles insurmontables mis à l'aboutissement des procédures de saisine.

19/12 - Haute Cour de Justice : le projet de loi adopté à l'unanimité, comme la loi de finances. Des élus étaient intervenus pour faire supprimer les dispositions prévoyant que la plainte contre le président de la République doit recevoir la signature de 580 personnalités dont 500 maires, 50 députés et 30 sénateurs. Ils avaient également voulu censurer la prééminence de la présidence de la République au sein de la commission de plainte. Mais ces velléités n'ont pas pu se concrétiser, les opposants n'ayant pu recueillir le quorum exigé. Le petit nombre de députés présents est parvenu à faire adopter le projet de loi sans amendement. Il reste à la HCC à statuer sur la conformité à la Constitution du projet de loi adopté.

A la clôture de la session, des motos ont été octroyées aux députés Mapar en guise de cadeau de Noël par le ministre Maharante Jean de Dieu. « *Après les tablettes, voilà maintenant des motos* », ironise *Midi*. Les

députés se sont encore distingués par leur absentéisme durant cette seconde session, ce qui n'a pas empêché le président de l'assemblée nationale, Jean Max Rakotomamonjy, de les remercier pour leur patriotisme et leur sens des responsabilités.

► Session parlementaire : élections communales, décentralisation

03/12 - Le financement des futures élections assuré : le programme Pacem prolongé d'un an. Le reliquat du panier commun des partenaires techniques et financiers destiné au financement des scrutins de sortie de crise pourra être mobilisé pour les communales de 2015. Le secrétaire général des Nations unies a donné son accord. La révision annuelle de la liste électorale a débuté ; on en attendrait quelques 400 000 nouvelles inscriptions. La présidente de la CENIT, Béatrice Atallah, espère que le pouvoir sera en mesure de faire adopter rapidement par l'assemblée nationale les points en suspens concernant l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales décentralisées, afin que la date des communales puisse être arrêtée.

06/12 - Le gouvernement relance le dossier sur les collectivités décentralisées ayant des statuts particuliers, dont la commune d'Antananarivo. Un nouveau projet de loi adopté en conseil des ministres lève le principal obstacle ayant suscité une vive opposition au niveau de l'assemblée nationale. Il s'agit de la création de la fonction de président de la communauté d'Antananarivo. Le projet prévoit que 16 mairies d'arrondissement composeront la commune d'Antananarivo. Outre les six arrondissements actuels, onze autres l'intégreront. Dans sa logique d'élargissement de la capitale, la finalité de l'exécutif serait de parvenir à une « métropole d'Antananarivo », qui pourrait englober jusqu'à 36 communes. Les maires d'arrondissement seront élus au suffrage universel direct en même temps que les autres maires du pays. Les problèmes soulevés par la division d'Antananarivo en communes indépendantes demeurent entiers. Aucune clarification ne serait encore en vue concernant le partage des attributions entre les communes et la communauté. Les députés restent très partagés sur les subdivisions d'Antananarivo. Certains redoutent une manœuvre destinée à affaiblir le poids politique du maire de la capitale.

12/12 - La CENIT propose que les élections communales se tiennent le 17 juillet 2015. Après avoir été approuvé par les membres du comité de pilotage du projet d'appui au cycle électoral malgache (Pacem), le projet de calendrier sera transmis au gouvernement qui aura le dernier mot. La date du 17 juillet dépend cependant de l'entrée en vigueur de l'ensemble du cadre juridique du scrutin. Afin de pouvoir tenir ce calendrier, « le nombre de communes doit être connu au plus tard le 31 janvier », a prévenu Béatrice Atallah. Le projet de loi prévoyant le nombre, la délimitation et le nom des collectivités territoriales décentralisées (CTD), entre autres les communes, est encore en gestation. En dépit de ces incertitudes, la date du 17 juillet a été validée en conseil des ministres.

18/12 - Le projet de loi portant statut spécial de la capitale risque encore d'être recalé à l'assemblée nationale. Rejeté en séance plénière, il a été renvoyé en commission et ne pourra être adopté au cours de la session qui s'achève. Certains élus, notamment ceux du TIM et du Mapar, continuent de suspecter l'exécutif de motivations purement politiciennes. Alors que l'on cherche à imposer aux élus une refonte du découpage de la capitale, plus de 300 demandes de création de nouvelles communes sont ignorées dans le projet de loi déposé par le gouvernement. La situation pourrait compromettre l'organisation des élections communales dans les délais prévus. Une session extraordinaire de l'assemblée nationale dès le lendemain des fêtes de fin d'année pourrait s'imposer pour tenter de sauver le calendrier.

23/12 - Une session extraordinaire de l'assemblée nationale envisagée mi-janvier pour adopter le projet de loi sur le statut spécial d'Antananarivo, Sainte Marie et Nosy Be. Le scrutin communal pour juillet 2015 devra être reporté si ce texte n'est pas validé en début d'année. Le projet de loi a été repoussé deux fois. Si le cas des deux dernières villes ne pose pas de problème particulier, ce n'est pas le cas de la capitale.

26/12 - Un groupement de partis politiques dépose une proposition de loi visant à la révocation de l'actuelle CENIT et à son remplacement. Selon la loi en vigueur, la CENIT aurait dû cesser ses fonctions depuis la fin de la transition. La décision légale de son abrogation revient au chef de l'État, qui, pour des raisons inconnues, ne l'a pas encore fait. La CENIT est en train d'organiser les prochaines communales et s'attelle au renouvellement des listes électorales. Sa présidente, Béatrice Atallah, a été auparavant conseillère du ministre des finances de la Transition Hery Rajaonarimampianina, ce qui nourrit la méfiance de certains. Ils craignent que la CENIT, dans sa composition actuelle, ne veuille avantager le parti au pouvoir.

30/12 - La Cour électorale spéciale (CES) qui a eu à connaître des contentieux électoraux des scrutins de sortie de Transition a été dissoute. Ses attributions seront désormais exercées par la HCC lors-

qu'il s'agit de scrutins nationaux, comme ce sera le cas pour les futures sénatoriales. Le contentieux des élections de proximité sera du ressort des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat.

► Les suites du retour « non concerté » de Marc Ravalomanana

01/12 - Dans une lettre ouverte², Jean-Marc Koumba publie le témoignage de deux agents de l'ACM dont les aveux auraient été extorqués sous la torture. Les forces de l'ordre se seraient rendues sur le lieu de travail de quatre agents à l'aéroport d'Antsirabe pour mener une enquête sur le vol à bord duquel aurait pris place Marc Ravalomanana pour rentrer à Madagascar. Ces agents, actuellement en détention à Antsiranana, suspectés de complicité dans cette affaire, avaient déclaré ne pas avoir identifié Jean-Marc Koumba parmi les individus présents sur le tarmac à l'arrivée de l'appareil. Par la suite, « des personnalités », arrivées d'Antananarivo les auraient contraints par la force et sous la menace à revenir sur leur déposition. Le commandant de la circonscription de gendarmerie d'Antananarivo, le colonel Florens Rakotomanana, personnellement mis en cause, dément formellement ces accusations. Il reconnaît s'être rendu à Antsirabe le jour où les employés de l'ACM ont été entendus par les forces de l'ordre mais il n'aurait fait que venir en appui à l'officier de police judiciaire. Il nie catégoriquement avoir contraint les employés à identifier Jean-Marc Koumba sur une photo. Le commandant de gendarmerie confirme détenir la plainte que l'ACM a déposée pour le survol sans autorisation de l'espace aérien par un appareil étranger, infraction qualifiée de crime depuis 2005, « selon un texte instauré par Marc Ravalomanana lui-même ». La réalité du dépôt d'une plainte avait été mise en doute au moment de l'interpellation des employés.

L'ambassadeur d'Allemagne a pu s'entretenir avec Jean-Marc Koumba, qui possède la double nationalité gabonaise et allemande. Il déclare à *Matv* : « Voir un ressortissant allemand détenu dans une prison malgache où sont enfermés des meurtriers, des criminels pour une accusation qui n'est toujours pas justifiée, est une rude épreuve pour moi en ma qualité d'ambassadeur. Je prie les dirigeants du pays, les responsables des forces de l'ordre et la justice malgache de faire le nécessaire pour lui rendre la liberté, ne serait-ce que provisoire, en attendant l'issue du procès, si procès il y a. Il ne va pas s'enfuir. On peut lui accorder la liberté tout en poursuivant les enquêtes. A mes yeux, sa détention est totalement arbitraire et injustifiée. (...) Nous sommes en contact avec le gouvernement malgache et j'espère que cela aboutira à du positif ».

02/12 - Des voix s'élèvent pour demander la libération de Jean-Marc Koumba et des employés de l'ACM. Le célèbre chanteur et député Paul Bert Andriamasimanana dit Rossy, élu sous l'étiquette Mapar, a annoncé la création d'un comité pour leur libération. Cela fait plus d'un mois qu'ils sont emprisonnés à Antsiranana, sans que le dossier n'avance vraiment, s'inquiètent-ils. Nombre d'observateurs dénoncent des abus dans cette affaire, tant sur le fond que sur la forme. Arrêtés et auditionnés sans avocat, les prévenus ont été placés en détention préventive loin de leurs proches, sans défense et en l'absence de griefs clairs à leur encontre. Ces détenus sont considérés comme des boucs émissaires. Les responsables de l'ACM n'ont pas été inquiétés et ne semblent pas vouloir assumer la responsabilité de cet échec du contrôle aérien, fait-on remarquer.

03/12 - La justice annonce enfin l'ouverture d'une enquête sur Jean-Marc Koumba et les employés de l'ACM. Les proches affirment ne pas être au courant de cette décision. « Cette enquête aurait déjà dû débuter depuis longtemps mais c'est la demande [de mise en liberté provisoire] de la famille et de ses avocats qui l'a retardée », affirme Charles Andriamizeza, secrétaire général du ministère de la justice. « Je n'ai pas encore été notifié de cette décision. Normalement, la justice devra d'abord statuer sur la demande de liberté provisoire que nous avons déposée », souligne Éric Rafidison, avocat de Jean-Marc Koumba. Des témoins résidant à Antsirabe devraient être auditionnés. *Midi* se demande s'il est logique que le procès de l'ancien garde du corps et des employés de l'ACM puisse avoir lieu alors que Marc Ravalomanana, considéré comme l'auteur principal dans cette affaire, n'a pas encore été auditionné.

04/12 - Pour la ministre de la justice, Noeline Ramanantenasoa, « Marc Ravalomanana n'est pas emprisonné ». « Pour mettre en prison quelqu'un, il faut un titre de détention, un mandat de détention, ce qui n'est pas le cas de Ravalomanana pour le moment. Son audition n'a pas encore commencé car les juges d'instruction ont débuté les enquêtes avec les autres personnes touchées par cette affaire ». La ministre se refuse à répondre à la question de savoir quel est le chef d'inculpation qui lui vaut d'être maintenu en résidence surveillée. Depuis le début, le pouvoir se contente de mettre en avant ses préoccupations pour l'ordre public et la sécurité de l'ancien président. Une « mesure administrative » qui, selon des juristes, est en train de virer en une détention arbitraire. De leur côté, des proches du pouvoir ne se privent pas de rappeler que

² Cf. Blog Justmad - <http://p9.storage.canalblog.com/98/64/448497/100600018.pdf>

la situation actuelle de Marc Ravalomanana n'est rien en comparaison de ce qu'il avait fait endurer à ses adversaires lorsqu'il était au pouvoir.

Lalao Ravalomanana s'en remet à la réconciliation nationale sous l'égide des Eglises. « *Soutenons le FFKM (...) Il n'y a pas de période aussi propice que ces jours de Noël pour engager la réconciliation nationale* », déclare-t-elle, réclamant au moins le transfert de son époux à son domicile d'Antananarivo. Elle rejoint en cela la position de Hery Rajaonarimampianina, pour qui le cas de Marc Ravalomanana devra être discuté dans le cadre de la réconciliation nationale.

L'ex-première dame dénonce les conditions de détention de son mari : « *Ses droits liés à son statut d'ancien chef d'Etat sont complètement ignorés. Il ne peut pas communiquer librement, par téléphone ou par écrit, même avec ses avocats. Sa détention bafoue les lois en vigueur* », fustige-t-elle. Selon Lalao Ravalomanana, l'ancien président fait le reproche aux 21 députés de sa mouvance de ne pas être intervenus efficacement en sa faveur. Me Hasina Andriamahadison, l'un de ses deux défenseurs malgaches, rappelle que « *la qualification légale de ce qu'on est en train d'infliger à Marc Ravalomanana à Antsiranana n'est pas connue. Assignation à résidence fixe ou résidence surveillée ? Si tel est le cas, cette disposition devrait être accompagnée d'un cadre légal mentionnant la cause de cette détention* ». L'avocat estime que son client est détenu illégalement en violation de l'article 9 de la Constitution et que le droit à la défense de son client est également bafoué, remettant ainsi en cause l'article 13 de cette même Constitution. Il précise : « *Nous avons demandé deux fois de rencontrer Marc Ravalomanana, mais on nous a refusés. Par contre, Brian Currin [son défenseur Sud-Africain], qui est plutôt un négociateur, n'a pas eu de problème. Les membres de la communauté internationale qui ont voulu voir Marc Ravalomanana à l'Amirauté non plus. Est-ce une discrimination à l'endroit des avocats malgaches ?* »

Dans une lettre ouverte à Voahangy Rajaonarimampianina, Lila Koumba implore cette dernière d'œuvrer pour que son mari puisse être libéré et passer les fêtes de Noël aux côtés de ses enfants.

L'association VOT (Vondron'olon-tsotra), proche de la mouvance Ravalomanana, manifeste devant l'ambassade de France. Selon ses membres, la France est responsable de la privation de liberté de Marc Ravalomanana. Ils demandent le retour de l'ancien président auprès de sa famille, la libération des prisonniers politiques et l'accélération de la réconciliation nationale dirigée par le FFKM. Ils condamnent « *l'ingérence de la France dans les affaires nationales* ».

06/12 - Le DG de l'ACM avoue ne pas avoir de preuve attestant que Marc Ravalomanana était le passager de l'aéronef qui a atterri illégalement à Antsirabe le 12 octobre. Il reconnaît que son entité n'est pas en mesure de dire de quelle manière et par où l'ancien chef de l'Etat est rentré d'exil. « *Nous savons juste qu'un avion, qui serait immatriculé en Afrique du Sud, a atterri à Antsirabe le 12 octobre* », indique-t-il, se contentant de noter la proximité des faits avec la première sortie publique de l'ancien président. Le numéro un de l'ACM souligne que la plainte déposée « *est contre l'exploitant de l'avion et son pilote* », semblant réfuter la thèse d'une plainte contre X, même si cela s'y apparente fortement, étant donné que l'auteur des faits n'est pas connu. Face aux reproches de l'opinion adressés à l'Aviation civile et à son directeur, James Andrianalisoa se défend en évoquant le défaut d'équipements performants de surveillance aérienne. Ses déclarations pourraient avoir un impact sur le cours de l'affaire et fragiliser la thèse défendue par les autorités, estiment certains médias.

Harald Gehrig, ambassadeur d'Allemagne, a rencontré Noeline Ramanantenasoa, ministre de la justice, pour s'enquérir de l'évolution de la procédure judiciaire à l'encontre Jean-Marc Koumba. Le diplomate redoute que son ressortissant soit maintenu en prison durant les fêtes de fin d'année dans la mesure où les vacances judiciaires doivent débiter le 15 décembre pour s'achever le 15 janvier. Il insiste pour que soit accéléré le traitement du dossier. La ministre de la justice indique qu'une commission rogatoire a été envoyée par le doyen des juges d'instruction d'Antsiranana au juge d'instruction d'Antsirabe afin d'obtenir des compléments d'informations permettant de boucler l'enquête au fond.

Une pétition initiée par des députés exige la libération de Marc Ravalomanana, de Jean-Marc Koumba et des agents de l'ACM. Me Hanitra Razafimanantsoa, vice-président de l'assemblée nationale, élue TIM et membre de la mouvance, compte remettre la pétition en mains propres au président de la République. Pour l'élue, les cinq personnes sont victimes d'une détention arbitraire et illégale. « *Si vous voulez que notre collaboration se poursuive, donnez une réponse favorable à notre requête* », lance-t-elle à l'adresse du pouvoir. Hery Rajaonarimampianina n'aurait donné aucune suite à la demande d'audience des parlementaires TIM. La pétition sera ouverte à la signature de la société civile et du public.

09/12 - Guy Rivo Randrianarisoa, membre du bureau permanent de l'assemblée nationale et porte-parole de la mouvance Ravalomanana : « *Il faut libérer Marc Ravalomanana et « ses complices » au*

plus tard 11 décembre ». Il rejoint ainsi les revendications des proches de Marc Ravalomanana qui réclament que ce dernier puisse fêter son anniversaire auprès des siens et que les « *complices* » puissent passer les fêtes de fin d'année en famille. Cette déclaration intervient au retour d'une mission des députés à la 28ème session des parlementaires ACP-UE qui s'est tenue à Strasbourg, à laquelle participait le questeur. Au cours de cette session, la mise en œuvre d'un processus de réconciliation a été recommandée à tous les pays ayant connu une crise, pour pouvoir prétendre aux financements ACP-UE.

10/12 - L'enquête sur le retour de Marc Ravalomanana à Madagascar se poursuit en Afrique du Sud.

L'ancien président a fait appel à son avocat sud-africain Brian Currin, pour le représenter. Son épouse s'est rendue sur place en Afrique du Sud, à la demande de l'avocat. Le secrétaire général du ministère de la justice, Charles Andriamizeza, déclare attendre le résultat de cette enquête pour saisir la justice malgache. Pour l'instant, l'ancien président reste assigné à résidence fixe par mesure administrative, selon un régime défini par une ordonnance du 22 juillet 1960. Jean-Marc Koumba et les quatre employés de l'ACM ont en revanche été placés sous mandat de dépôt par décision judiciaire. Pour *Midi*, « *la question se pose de savoir pourquoi le ministère de la justice veut séparer ces deux affaires qui ne peuvent pas être dissociées. Ne prennent-elles pas leur source dans le retour en catimini de l'ancien exilé d'Afrique du Sud ?* », s'interroge le titre. « *Pourquoi les autorités policières et judiciaires n'ont-elles pas interrogé le principal intéressé, Marc Ravalomanana, sur son itinéraire pour revenir incognito à Antananarivo ?* », questionne pour sa part *La Gazette*.

Jean-Marc Koumba sollicite le témoignage de deux diplomates français en poste à Antananarivo.

L'un d'eux était présent à l'hôtel de Jean-Marc Koumba, en périphérie d'Antsirabe, la nuit du 12 octobre qui a vu l'arrivée du mystérieux avion étranger sur l'aéroport de la localité. Il escompte de ce témoignage de pouvoir être lavé de tout soupçon de présence sur les lieux dans le but d'accueillir l'ancien président.

12/12 - Marc Ravalomanana n'a pas été autorisé à fêter son 65ème anniversaire à son domicile d'Antananarivo.

La négociation menée par le ministre Roland Ravatomanga a échoué et Hery Rajaonarimampianina n'a pas cédé aux pressions. La famille s'est déplacée à Antsiranana pour fêter son anniversaire avec lui. Les députés de la mouvance n'ont pas été autorisés à déposer à la présidence les pétitions recueillies pour demander la remise en liberté de l'ancien chef de l'Etat.

13/12 - L'ordre des avocats dénonce les incohérences du dossier. Le bâtonnier Hubert Raharison rappelle que « le droit de la défense doit toujours être respecté quelle que soit la circonstance ».

Il ajoute : « *en tant que défenseurs, nous demandons au ministère de la justice de nous donner plus de précision sur cette affaire* ». La mesure d'ordre administratif prise à l'encontre de l'ancien président place les avocats face à un vide juridique. « *Quel est le droit de la défense devant une telle mesure ?* », s'interrogent-ils.

18/12 - Jean-Marc Koumba et les quatre agents de l'ACM renvoyés en prison après leur audition. Ils y attendront l'issue de l'enquête au fond.

Ce sont les agents de l'ACM qui se sont présentés les premiers devant le juge d'instruction à Antsiranana. L'audition a duré deux jours, en l'absence de leur avocat, qui faute de moyens, n'a pas pu faire le déplacement pour assister ses clients. Jean-Marc Koumba a pris la suite. À l'instar de ses quatre codétenus, l'ancien garde du corps est retourné à la maison centrale d'Antsiranana, dans l'attente de la décision du juge. « *J'ai constaté des vices de procédure durant l'instruction. Aussi, ai-je requis le non-lieu et la liberté provisoire pour mon client* », a déclaré son avocat, Me Éric Rafitoson. Selon la défense des agents de l'ACM, Me Lala Harinoro Rabemananjara, la demande de liberté a été la consigne qui leur a été donnée de requérir. Marc Ravalomanana n'a toujours pas été soumis à enquête préliminaire, alors que, considéré comme étant impliqué dans l'affaire, sa version des faits pourrait clarifier le dossier et fixer le cas des autres inculpés.

Jean Marc Koumba et les 4 employés de l'ACM, en détention provisoire depuis 56 jours, ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire la veille de la rencontre au sommet entre les cinq présidents.

L'ancien garde du corps déclare : « *Je n'ai pas l'esprit de vengeance. Par contre, je réclame justice contre ceux qui m'ont kidnappé. (...) Je n'ai rien à me reprocher. Et je tiens à rappeler que je n'entretiens plus des relations avec la famille Ravalomanana depuis longtemps* ». Jean-Marc Koumba a souligné qu'il avait été arrêté sans mandat d'arrêt. Il affirme que les employés de l'ACM ont fait l'objet de « *tortures* » et « *d'intimidations* ».

25/12 - Marc Ravalomanana autorisé à revenir habiter à son domicile d'Antananarivo.

Après avoir été reconduit à sa résidence surveillée à l'issue du sommet d'Ivato, il a été autorisé à rejoindre la capitale où il a pu passer Noël auprès des siens. Il a reçu l'autorisation d'assister au culte de la Nativité dans son village natal d'Imerikasinina. « *Il n'y aura pas de retour à Diego* », affirme son porte-parole, Guy Rivo Randrianarisoa, au micro de *RFI*. Il reste toutefois astreint au silence médiatique et ses contacts extérieurs sont très limités. « *Le décret mettant Marc Ravalomanana en résidence surveillée n'est pas encore abrogé mais c'est*

l'endroit d'exécution de ce décret qui change. Cette mesure dure jusqu'à nouvel ordre », explique le secrétaire général du ministère de l'intérieur, Thierry Rakotonarivo, pour qui cette mesure marque le début de la réconciliation nationale. « Nous espérons encore une libération totale. (...) Pour le moment, c'est tout ce que je peux dire car nous avons convenu [avec le gouvernement] de ne pas faire de commentaires sur cette affaire », ajoute la députée Hanitra Razafimanantsoa.

27/12 - Le transfert de Marc Ravalomanana auprès des siens provoque la colère des membres de l'association des victimes du 7 février 2009, l'AV7. Ils considèrent que Hery Rajaonarimampianina a trahi la cause de ceux qui lui ont permis d'accéder au pouvoir et il encourage l'impunité. Pour eux, l'ancien président doit être coûte que coûte traduit en justice pour les actes qu'il a commis. Le président de l'association AV7, Rafaramandimby Bona Jean-Pierre, approuverait cependant le transfert et la libération des détenus politiques mais il exige le versement de dommages et intérêts pour les préjudices que ses membres ont subis pendant « *la lutte pour le changement* » et notamment le jour de la fusillade. Une députée du Mapar suspecte un accord secret conclu entre Marc Ravalomanana et Hery Rajaonarimampianina depuis le retour au pays de l'ancien président, allant jusqu'à mettre en doute le fait que ce retour n'ait pas été négocié. *Tribune* se dit d'ailleurs frappé par l'attitude adoptée par l'ancien président qui a exprimé publiquement sa reconnaissance envers le chef de l'Etat à l'occasion de son intervention lors du culte de Noël célébré dans son village natal, tenant à se féliciter du traitement qui a été le sien durant sa résidence surveillée à Antsiranana.

29/12 - Pour *La Gazette*, un accord secret a été conclu entre Hery Rajaonarimampianina et Marc Ravalomanana. Ce dernier attend son heure pour s'imposer. Comme il l'a laissé entendre le jour de son retour, il n'attendra pas 2018 pour revenir au pouvoir. « *Hery Rajaonarimampianina a tellement peur d'Andry Rajoelina qu'il déroule le tapis rouge à Marc Ravalomanana alors qu'il va se faire rouler dans la farine par ce dernier. On n'a pas écrit : « il risque de se faire rouler » mais « il va se faire rouler ». (...) un accord secret a été conclu entre le chef de l'Etat et Marc Ravalomanana. Pour le moment, ce dernier respecte les règles du jeu. Il fait semblant de faire le dos rond et se montre patient mais, dans peu de temps, on assistera à un retournement de situation. Plus la crise socioéconomique va s'aggraver, plus l'impopularité de Hery Rajaonarimampianina va s'accroître et plus Marc Ravalomanana va monter en puissance. Hery Rajaonarimampianina, qui se prend pour un grand stratège, ne voit pas que son pouvoir se désagrège. Il est tombé facilement dans le piège de Marc Ravalomanana* ».

► **Diplomatie, OIF, UE**

01/12 - Madagascar accueillera le sommet de la Francophonie en 2016. L'organisation du sommet de 2010 avait échappé à la Grande Ile en raison de la crise politique. L'annonce n'a pas constitué une surprise, le choix avait déjà été entériné en amont du sommet et il n'y avait pas d'autre candidat. La presse espère que cette annonce boostera la réalisation d'infrastructures aux normes et que seront résolus les problèmes de délestage, d'insécurité et que la situation sanitaire sera sous contrôle. Reste à espérer que cette manifestation ne sera pas, comme en 2010 sous le régime Ravalomanana, source de détournements. Avec une économie qui se relève difficilement de la crise et un contexte politique encore délicat, la préparation du sommet de l'OIF sera un défi de taille pour l'administration Rajaonarimampianina. *L'Express* écrit : « *On se demande si la tenue de ce sommet est encore opportune pour un pays englué dans la pauvreté et qui a du mal à rétablir l'ordre, pire, qui se vautre de plus en plus dans une anarchie inextricable. Un an suffira-t-il pour tout mettre en ordre ? C'est d'autant plus inquiétant qu'il va falloir tout refaire étant donné que l'anarchie a aussi fait son travail dans la gestion des infrastructures construites par Ravalomanana pour accueillir le Sommet de l'UA en 2009 et celui de la Francophonie en 2010. Outre les voitures de luxe prévues à cet effet, que la Transition s'est empressée de monopoliser et de distribuer entre les copains et les coquins, le centre de conférence international d'Ivato (CCI) a été la principale victime. Il sert à tout sauf à une conférence internationale. (...) Quant au grand hôtel cinq étoiles d'Ivato, il est resté en chantier sans avoir jamais ouvert ses portes alors que la chaîne Sheraton était pressentie pour le gérer. Cinq ans après il va falloir tout revoir pour qu'un hypothétique repreneur s'y intéresse. (...) Au préalable, il faudra que les conditions de vie de la population s'améliorent pour que ce sommet n'ait pas l'allure d'un évènement anachronique, voire une provocation* ».

L'OIF a choisi son prochain secrétaire général. Pour la première fois, une femme, non issue du continent africain, est nommée à la tête de l'organisation en la personne de la canadienne Michaëlle Jean. Ancienne journaliste et ex-gouverneur de la province de Québec, cette fille d'immigrés Haïtiens de 57 ans a reçu l'aval de la majorité des membres après de longues tractations. Les Africains et les îles de l'océan Indien qui avaient présenté 4 candidats n'étant pas parvenu à se mettre d'accord, le poste leur a échappé. Le Mauricien Jean-Claude de l'Estrac, président de la COI, soutenu par Madagascar, a donc échoué dans sa tentative. Pour *La Gazette*, le chef de l'Etat malgache ne l'aurait pas soutenu avec suffisamment d'énergie. Le quotidien estime en effet que jusqu'ici Jean-Claude de l'Estrac n'a guère défendu les intérêts de Madagascar au sein de la COI, que ce soit en matière de circulation des personnes ou pour le dossier de souveraine-

té sur les îles Eparses (en juin 2010, profitant peut-être de la grave crise dans laquelle la Grande Ile était plongée, Maurice a signé en catimini avec la France un contrat de gestion de l'îlot de Tromelin). Pour Jean-Claude de l'Estrac, candidat malheureux, « *la Charte de l'Organisation n'a pas été respectée et le nouveau secrétaire général a été désigné et imposé par une entente diplomatique entre la France et le Sénégal. Elle s'est manifestée suite à des tractations dont la plupart des pays membres ignorent les tenants et aboutissants. (...) La Charte est trahie. Le procédé n'a été ni ouvert, ni transparent, ni démocratique. (...) L'île Maurice a toutes les raisons de se sentir trahie. La candidature mauricienne a été assez largement encouragée tant par des diplomates français qu'africains. Elle est née d'une réflexion qui disait vouloir rompre avec la Françafrique, qui entendait pousser l'OIF à se tourner vers l'océan Indien et l'Afrique orientale* ».

06/12 - Le respect des droits de l'homme fait partie intégrante de la politique extérieure de l'UE. Dans son discours d'ouverture de la semaine des droits de l'homme, Antonio Sanchez-Benedito Gaspar, ambassadeur de l'UE, a mis en exergue la nécessité de respecter les droits de l'homme en toutes circonstances. Des valeurs sur lesquelles s'est construite l'UE, a-t-il ajouté, et qui font partie intégrante de sa politique extérieure, rappelant l'Accord de Cotonou. L'ambassadeur a fait part de ses préoccupations au sujet de la situation dans le Sud. Il a aussi relevé la fragilité inquiétante du système juridique et la corruption qui mettent à mal l'Etat de droit et le fait que les droits fondamentaux tels que le droit à l'éducation et à la santé ne sont pas garantis, illustrant notamment son propos par la recrudescence de la peste. Il se dit préoccupé par la multiplication d'actes de justice populaire et des exécutions extrajudiciaires.

L'UE accorde un crédit de 2 millions d'euros à une quinzaine d'associations œuvrant pour le respect des droits de l'homme. Les neuf projets soutenus sont notamment axés sur la lutte contre la traite des êtres humains, les droits des personnes détenues, la protection de l'enfance, la lutte contre les violences basées sur le genre, le droit des personnes handicapées et l'amélioration de l'accès à la justice. L'UE a contribué à hauteur de 10 000 euros à l'organisation de la semaine des droits de l'homme.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

10/12 - Remise du Prix des droits de l'homme de la République française à cinq associations qui luttent pour la défense des droits de l'homme dans le monde. Agnès Razafindramanga Leteurre est l'une des personnes distinguées au nom d'Enfance et malnutrition, ONG à but non lucratif qui travaille à Antananarivo et qui aide les familles de sans-abris et leurs enfants malnutris. Créée en 2008, l'association dispose de 12 structures d'accueil et agit auprès de 3 150 personnes, dont 720 familles, 963 femmes et 710 enfants de moins de 5 ans. En projet la création d'un centre d'apprentissage technique pour 40 jeunes filles afin de les préserver des réseaux de traite, d'exploitation et d'esclavage domestique. Initié sous l'impulsion de villageois malgaches, le projet est aujourd'hui porté par une centaine de femmes. La remise des prix était placée sous l'égide de Christiane Taubira, ministre de la justice, et de Christine Lazerges, présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). En 25 ans, 170 associations ont été récompensées par ce prix.

11/12 - Célébration de l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme : le premier ministre Roger Kolo reconnaît qu'en la matière un long chemin reste à parcourir. « *Les violations des droits de l'homme [à Madagascar] continuent* », ajoutant « *le combat aussi. Le défi est immense* » mais « *l'application effective des droits de l'homme, tout comme la démocratie, est un processus de transformation politique et de changement socioculturel. Il faut s'armer de patience* », déclare-t-il. « *Le fait de célébrer la semaine des droits de l'homme est déjà un point positif, il faut néanmoins passer au concret. Le problème à Madagascar est la méconnaissance des lois et leurs non-application* », réagit Davida Rajaon, responsable de l'institut d'études politiques. Ce dernier a notamment évoqué le cas de l'impunité accordée aux « *dahalo niova fo* ». Sur ce sujet, le premier ministre a réitéré que le rétablissement de la paix sociale est sa priorité. La décision d'engager ou non des poursuites à leur encontre relève d'un choix politique. Pour Omer Kalameu, conseiller au Haut-commissariat des Nations-unies, « *des mesures urgentes s'imposent pour [le respect de] certains aspects des droits fondamentaux* », citant notamment le droit à la vie par le biais de l'amélioration du niveau sécuritaire et le droit au développement qui nécessitent la mise en place d'un climat politique sain et stable. « *L'histoire contemporaine en Afrique et ailleurs nous montre une relation directe entre la bonne gouvernance, la démocratie participative et le respect des droits de l'homme avec le développement économique, la paix sociale et la stabilité* » souligne-t-il. La société civile et les partenaires de Madagascar placent leurs espoirs dans la création annoncée pour les prochains mois du Haut conseil pour la démocratie et l'Etat de droit et du Conseil national pour la défense des droits de l'homme. La société civile, par le biais de sa représentante, l'avocate Maria Raharinarivonirina, présidente de SOS Villages d'Enfants Madagascar, demande la mise en place d'une maison des droits de l'homme, dotée par l'Etat d'un budget.

23/12 - Les droits de l'homme à l'académie militaire. Le général de brigade Léon Jean Richard Rakotonirina, commandant de l'académie militaire (ACMIL) et Omar Kalameu, représentant de la coordinatrice résidente du Système des Nations unies, ont signé un protocole d'accord définissant les modalités de coopération à l'endroit de l'ACMIL en matière d'éducation aux droits de l'homme.

► Santé, personnes handicapées

03/12 - Un décès sur 14 cas suspects de peste enregistré dans le district d'Amparafaravola (Alaotra Mangoro), deux décès d'enfants rapportés à Tsaratanàna. La directrice générale du ministère de la santé publique mobilise les médecins inspecteurs. Les populations sont appelées à procéder à l'assainissement général de leur environnement. 52 cas de peste ont été recensés à Madagascar depuis le mois d'août, faisant au moins 47 morts.

06/12 - Le gouvernement minimise toujours la gravité de l'épidémie de peste. Pour le ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Horace Gatién, il s'agit d'un phénomène normal en saison des pluies. Il fustige les « *campagnes de désinformation* » relayées par les médias étrangers, qui feraient obstacle au rétablissement du secteur du tourisme. Pour le premier ministre, « *Il ne faut pas nous faire d'illusion. La peste est endémique et ne peut pas être éradiquée. Il faut expliquer aux Malgaches que ce n'est pas seulement à Madagascar qu'il y a cette maladie. Elle existe dans d'autres pays africains, et même en Europe* ». Un point de vue que ne partage pas l'OMS pour qui l'Afrique est le continent le plus touché, avec 90 % des cas sur les Hautes Terres centrales de Madagascar et en RDC.

09/12 - Neuf personnes sont décédées de la peste bubonique en un mois dans la région Alaotra-Mangoro. Pour le ministère de la santé la situation est désormais sous contrôle mais des responsables locaux dénoncent un manque d'actions concrètes des autorités. Beaucoup de personnes qui résident dans des zones forestières isolées sont encore soignées par des tradipraticiens. Elles ne rejoignent un centre de santé qu'en dernière extrémité.

Pour Timon Norbert Randrianasolo, vice-président du syndicat des infirmiers et sages-femmes, la sensibilisation et la prévention ne suffisent pas pour maîtriser l'épidémie de peste. « *Les infrastructures sanitaires ne respectent pas les normes, elles sont vétustes, exigües et manquent d'entretien. Dans les zones enclavées, elles posent des problèmes de sécurité, elles sont très éloignées les unes des autres et inaccessibles six à huit mois par an* », explique-t-il. « *50% de ces agents de santé sont âgés de plus de 50 ans et sont en effectif pléthorique dans les grandes villes, tandis que la pénurie sévit dans les zones rurales. Le personnel est peu motivé pour différentes raisons, entre autres, les avancements décidés avec retard, l'inexistence de plan de carrière, une formation et un appui technique insuffisants* », ajoute-t-il.

11/12 - Le nombre de décès dus à la peste revu à la hausse : 52 décès enregistrés, 189 personnes touchées par la maladie. Les derniers foyers pesteux sont localisés dans 4 districts sur les 44 qui ont été touchés. L'éradication de la maladie passe par un vaste plan de dératisation et de lutte contre les brûlis qui nécessite la mobilisation de toutes les forces vives. « *L'OMS, telle qu'elle l'a déjà souligné dans son communiqué initial, ne recommande aucune restriction de voyage ou encore moins de commerce de produits vers ou en provenance de Madagascar* », indique le communiqué de l'organisation. Les agences de voyage enregistrent cependant des annulations de séjours.

18/12 - 14 cas de peste sur 17 cas suspects ont été confirmés à Ikalamavony, dans la région Haute Matsiatra. Trois personnes ont succombé à la maladie. Les responsables locaux soulignent que l'épidémie est désormais maîtrisée.

12/12 - L'État ne parvient pas à fournir 5% du financement alloué à la lutte contre le Sida. Les acteurs de la lutte contre la pandémie ont déploré, au cours de la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le Sida, d'avoir à se heurter à de graves difficultés financières. Selon le secrétariat exécutif du Comité national de lutte, le financement, dont 90% est alloué par les bailleurs, est passé de 30 milliards Ar en 2011 à 14 milliards en 2013. Un déficit qui serait imputable à la faible implication de l'État, entraînant un désengagement des bailleurs. Selon la représentante de l'ONU/Sida, « *les bailleurs externes deviennent rares et demandent une contrepartie à l'État* ». Celle-ci est restée plafonnée à 3% du montant exigé. Il est également reproché aux autorités de ne pas donner l'exemple en matière de dépistage. Même si le taux de prévalence est encore modeste (0,4%), avec 3 000 nouveaux cas par an et 53 000 séropositifs supposés, les risques de propagation sont énormes si la population n'est pas informée de son statut sérologique. 650 malades ont accès aux traitements antirétroviraux. Dans son discours, le président de la République a manifesté sa volonté d'atteindre l'objectif « *zéro nouvelle infection à l'horizon de 2030* ».

09/12 - Madagascar et ses partenaires techniques ont signé une feuille de route pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale pour la période de 2015-2019. Le ratio de mortalité maternelle devra être réduit de 478 à 369 pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité néonatale de 26 à 21 pour 1 000 naissances vivantes en 2019.

17/12 - « Come-back » inquiétant de la poliomyélite. Maladie que l'on croyait être éradiquée depuis longtemps, la poliomyélite est de retour dans le Nord du pays, notamment dans le district d'Analava. Dans la région Sofia, la faible couverture vaccinale des enfants explique l'apparition de nouveaux cas. La situation préoccupe les autorités. Des chercheurs de l'Institut Pasteur de Madagascar devraient se rendre sur place. Le ministère de la Santé publique a entamé discrètement une campagne de vaccination contre la polio, pour les enfants de moins de 5 ans, dans six régions du Nord, pour un coût de 125 millions Ar. Près d'un million d'enfants sont concernés. La campagne devrait être étendue aux 112 districts sanitaires du pays.

01/12 - La convention internationale sur les droits des personnes handicapées n'a pas encore été ratifiée par l'assemblée nationale, en dépit du fait que le projet ait été approuvé par le gouvernement le 22 octobre. Les associations de handicapés réclament cette ratification. La convention a été signée par Madagascar en 2007 mais non ratifiée, elle n'est donc pas encore entrée en vigueur. Selon l'ONU, les handicapés représenteraient environ 10% de la population malgache. D'après le ministère de l'éducation nationale, seuls 11% des enfants handicapés en âge scolaire sont scolarisés, 93% d'entre eux déclarent qu'ils sont victimes d'humiliation et de stigmatisation, 57% des écoles refusent d'intégrer les enfants handicapés parce que 48% d'entre elles pensent que le handicap est contagieux.

► Droits des femmes, LGBT

17/12 - Conférence internationale sur la population - L'avortement reste un sujet tabou à Madagascar. Les pays conservateurs ont fait obstacle à l'avortement sécurisé, discuté lors de la 47ème session de la Conférence internationale sur la population et le développement à New York, au mois d'avril 2014. Pour de nombreux pays, dont Madagascar, l'avortement doit rester un délit, sauf s'il est décidé pour raisons thérapeutiques. Une étude menée par l'OMS a pourtant révélé que le taux d'avortements «non-médicalisés», s'accroît considérablement. En 2012, le ministère de la population et des affaires sociales a décompté 75 000 avortements. Les participants malgaches à la conférence n'ont pas participé aux débats. Des gynécologues malgaches incitent l'Eglise catholique à réviser sa position.

01/12 - Présentation du projet « Promotion et protection de droit des populations LGBT à Madagascar », dans le cadre de la lutte contre la discrimination et la stigmatisation et à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le VIH/Sida. Le projet a été subventionné par l'ambassade des Etats-Unis. « Ce projet a pour objectifs, d'une part, de renforcer les efforts de plaidoyer pour l'application des droits humains, et d'autre part, de lutter contre la discrimination des MSM [hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes] à Madagascar », explique Balou Rasoanaivo, animateur du réseau « Solidarité des MSM ». Et d'ajouter que « les MSM sont des humains comme les autres et doivent jouir des mêmes droits fondamentaux. Malheureusement, ce n'est souvent pas le cas car ils sont discriminés partout, y compris par la police et la gendarmerie. Il arrive même que ces agents des forces de l'ordre soient les auteurs d'abus et de violence envers les MSM ». Le réseau a été créé en 2008 ; il fédère 14 associations.

► Droits des enfants

03/12 - L'insécurité engendre une grave malnutrition des enfants de moins de 5 ans dans le Sud. L'UE va appuyer la deuxième phase du programme de sécurité alimentaire pour un montant de 8 millions de dollars. Sur 15 des 22 régions concernées par la malnutrition, quatre sont particulièrement touchées : Atsinanana, Haute Matsiatra, Atsimo et Atsimo Andrefana. La situation est particulièrement préoccupante dans ces deux dernières, notamment pour les enfants de moins de 5 ans. 47,5 % d'entre eux sont considérés comme gravement atteints. En cause, selon le ministère de l'élevage, l'insécurité quasi-permanente qui y sévit. La population ne peut s'atteler à des activités normales et stables du fait des attaques incessantes de dahalo. Il n'est pas rare que les populations soient contraintes d'abandonner leurs villages, provisoirement ou non.

06/12 - Un projet de loi sur la planification familiale n'autorise les mineurs à pratiquer le planning qu'avec le consentement d'un tuteur ou d'un parent. Les restrictions annoncées font débat. Selon l'enquête nationale de suivi des OMD (ENS/ OMD), 14% des jeunes filles de 15 à 19 ans sont enceintes. La question de la contraception reste taboue dans la société malgache.

09/12 -Trafic d'enfant : enlevé par deux jeunes femmes pour le vendre à un ressortissant étranger, un nourrisson n'a pas survécu. Recherchées par la gendarmerie lorsque le corps de la victime a été retrouvé, les deux suspectes se sont fait cueillir après avoir été suivies à la trace. Le ressortissant étranger venu de la capitale à bord d'un 4x4 pour récupérer l'enfant est parvenu à prendre la fuite.

11/12 - À Mananjary, les jumeaux ne sont pas admis dans la société, ils doivent être abandonnés par leur mère sous peine de bannissement. Malgré les initiatives de quelques associations, cette pratique d'exclusion perdure. La célébration de la semaine des droits de l'homme a été l'occasion de rappeler la persistance de cette coutume. Une mère qui en a été victime a lancé un appel pour que son association qui regroupe 48 femmes soit aidée matériellement et financièrement. *Tribune* écrit : « *Mais que font les pères géniteurs de ces jumeaux ? Où sont-ils ?* ».

31/12 - Le nombre des enfants dépourvus d'état civil ne cessent d'augmenter depuis 5 ans, selon la plateforme des sociétés civiles pour le droit des enfants. Certains ne possèdent même pas de nom. En cause : les difficultés de la vie quotidienne des parents. La mortalité infantile est désormais un fait assez courant pour bon nombre de familles démunies, ce qui conduit les parents à différer la déclaration à l'état civil. La distance entre le bureau de la commune et le lieu d'accouchement présente également un obstacle à l'enregistrement du nouveau-né. Le « *droit à l'identité* », constitue l'un des cinq droits fondamentaux de l'enfant, les quatre autres étant le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à la participation et le droit à la protection. L'enfant ne peut rien faire dans sa vie s'il n'a pas été enregistré. La possession d'une identité est indispensable à la plupart des démarches administratives et à l'insertion professionnelle. En ayant une identité, l'enfant est à l'abri des mariages forcés, des enlèvements, de la traite des personnes.... Dans le cas contraire, il peut facilement devenir la proie des trafiquants en tout genre, voire des proxénètes, vu qu'il est considéré comme seul au monde, n'ayant ni parents, ni famille, ni protecteur. « *Il faut souligner qu'un enfant sans identité est fortement exposé à toutes les sortes de maltraitance, physique ou intellectuelle. Et sans ce type de droit, il aura du mal à acquérir les autres droits fondamentaux dont il a besoin pour son propre développement et sa propre sécurité* », fait savoir Pâquerette Ranaivotrivico, présidente de la plateforme. Les opérations « *jugement supplétif* » devraient être relancées pour faciliter la délivrance de copies d'actes de naissance, surtout dans le monde rural. Des opérations qui pourraient être couplées avec les futurs scrutins communaux.

► Réconciliation nationale³ - Sommet d'Ivato, libération de « détenus politiques »

01/12 - Dans un SMS adressé à ses partisans et lu par son épouse, Marc Ravalomanana exprime son soutien au FFKM qui revendique la conduite de la réconciliation nationale. Il renouvelle ainsi par la même occasion sa confiance en la communauté internationale qui semble vouloir soutenir les initiatives du FFKM. Ce nouveau mode de communication suppose que l'ancien président n'est pas autorisé à téléphoner du lieu où il est détenu. Aucune avancée n'est également constatée concernant son dossier. Les dirigeants, à commencer par le chef de l'État, n'ont émis aucune information claire sur leurs intentions. Marc Ravalomanana n'a pas encore pu rencontrer ses avocats malgaches.

Le FFKM a eu des entretiens avec Albert Zafy et Didier Ratsiraka. Les deux anciens présidents ont confirmé leur adhésion à son initiative de réconciliation et sont prêts à participer à la démarche du « *4F* », dont font partie la repentance et la reconnaissance des torts. Des émissaires des Eglises vont tenter d'obtenir l'autorisation de rencontrer Marc Ravalomanana sur son lieu de détention. Une rencontre est également prévue avec Andry Rajoelina. L'objectif est toujours de parvenir à les convaincre de tenir une table ronde sous son égide mais l'incertitude persiste quant aux intentions de Hery Rajaonarimampianina qui refuse au FFKM le rôle de leader qu'il prétend tenir et qui n'adhère pas à l'intégralité des « *4F* », considérant qu'il n'est pas concerné par les crises politiques successives qu'a connues la Grande Ile.

02/12 - Début de fléchissement de Hery Rajaonarimampianina ? Interrogé sur la réconciliation en marge du sommet de la Francophonie, le chef de l'État semble avoir modulé quelque peu ses propos. Alors qu'il reste intraitable sur son rôle de leader dans la mise en œuvre du processus, il admet désormais que d'autres entités pourront fournir une contribution. « *C'est à moi de fédérer et de coordonner tout cela* », a-t-il déclaré, laissant entrevoir la possibilité d'inclure le FFKM dans la démarche. Les obstacles à la rencontre entre les quatre anciens chefs d'État et le président de la République seraient en train d'être levés, estiment les observateurs. Hery Rajaonarimampianina se trouverait acculé à se rapprocher des autres protagonistes qui ont déjà confirmé leur participation. « *Nous ne pouvons plus attendre longtemps. Le FFKM travaille déjà dans la mise au point des derniers détails, et la date définitive pourra sortir bientôt* », précise Tabera Randriamanantsoa, membres du Comité de réconciliation nationale (CRN). Concernant Marc Ravalomanana,

des discussions auraient été engagées pour qu'il puisse être personnellement associé à ce sommet, en dépit de son maintien en résidence surveillée.

03/12 - Le Courrier redoute que la récente désignation du pasteur Lala Rasendrahaina à la présidence tournante du FFKM, à compter du mois de janvier, à la suite de Mgr Samoela Jaona Ranarivelo de l'Eglise anglicane, mette en péril le processus amorcé. Contrairement à son prédécesseur, ce dirigeant de la FJKM n'est pas réputé pour son impartialité. Il est même considéré comme un fervent défenseur de Marc Ravalomanana. Ses réactions et déclarations à l'endroit des dirigeants de la Transition, dont faisait partie Hery Rajaonarimampianina, montre qu'il n'a pas encore assumé l'épisode de « *l'épiscopat d'Antanimena* », écrit le quotidien. Interviewé par *Les Nouvelles*, le pasteur répond : « *ma relation avec Marc Ravalomanana n'a rien à avoir avec le processus de réconciliation nationale. Cela n'influencera en aucun cas les démarches à suivre car toutes les décisions à prendre au sein de cette instance religieuse se font collégalement, entre nous quatre chefs d'Eglise. Je n'ai pas la mainmise sur le FFKM* ». Le responsable de la FJKM rappelle que la démarche des Eglises est autonome et n'a pas à recevoir le feu vert du chef de l'Etat. La Constitution malgache est celle d'un Etat laïc. Le Conseil pour la réconciliation malgache (CRM), qui rejette toute idée du sommet à cinq proposé par le FFKM, est une institution officielle de l'Etat qui poursuit ses propres objectifs.

05/12 - Les Etats-Unis seraient favorables à une rencontre entre le Chef de l'Etat et ses prédécesseurs dans le cadre de la réconciliation nationale. En marge du lancement de la semaine des droits de l'homme, Stephen Anderson, chargé d'affaires américain, « *incite [le Président] à travailler avec Marc Ravalomanana et les autres anciens Chefs d'Etat afin de pouvoir se projeter vers le développement du pays* ». Pour *L'Express*, la ligne diplomatique américaine qui fut la sienne durant la Transition pourrait expliquer le fait que le nom de l'ancien président, en résidence surveillée à Antsiranana, ait été cité. Le diplomate ne s'est pas clairement exprimé sur l'entité ou la personnalité qui devrait conduire la réconciliation mais ses propos laissent penser qu'il verrait favorablement la conduite du processus confiée au FFKM. Une préférence qui serait également celle de la SADC, qui, lors de sa récente mission à Madagascar, aurait incité les Eglises à faire aboutir leur projet.

10/12 - Des représentants du bureau d'appui des Nations-unies reçus par Hery Rajaonarimampianina. Au centre des préoccupations : la réconciliation nationale. Brian J Williams, chef de section au bureau d'appui à la consolidation de la paix (BACP), déclare : « *Nous sommes à Madagascar pour apporter un appui rapide et sur mesure aux interventions urgentes de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit* ». La mission devait rencontrer des membres du gouvernement, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les organisations de la société civile. L'objet de la mission est d'analyser les besoins prioritaires en appui de la consolidation de la paix à Madagascar, d'informer les acteurs sur le fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix et de réunir les éléments nécessaires pour prendre une décision quant à l'éligibilité de Madagascar. Les visiteurs se seraient fait l'écho des recommandations de la communauté internationale qui souhaite voir achevée la mise en œuvre de la feuille de route de sortie de crise.

Les Tangalamena [notables traditionnels] estiment que la réconciliation nationale ne peut se faire que dans le respect des traditions et non en suivant les directives de la communauté internationale. Ils se disent disposés à lancer le processus, sans aide financière de l'Etat. Leur président, Paul Ramandimbison, qui affirme avoir le soutien de 1 900 de ses pairs, regrette de ne pas avoir pu obtenir une rencontre avec le chef de l'Etat. Un rassemblement envisagé dans le grand stade de la capitale n'a pas reçu l'autorisation de la commune. Il s'est tenu à Nosy Varika. Les Tangalamena prévoient de procéder à la « *réconciliation à la malgache* » les 20 et 21 janvier 2015. Selon Paul Ramandimbison, cette réconciliation doit s'effectuer depuis la base et dans le respect des coutumes et mœurs malgaches. L'initiative n'a aucune visée politique, affirme-t-il et n'entre pas en concurrence avec le processus engagé par le FFKM. Les Tangalamena souhaitent que les anciens chefs d'Etat et le président Rajaonarimampianina assistent à cet événement.

13/12 - La Gazette : tout le monde a compris que le projet de sommet des chefs d'Etat sous l'égide du FFKM n'est qu'une imposture. Cette rencontre serait en fait organisée en sous-main par Marc Ravalomanana. « *Après avoir porté sa croix lors de son exil en Afrique du Sud et lors de sa résidence surveillée à Antsiranana, l'ancien chef de l'Etat pourrait confesser ses péchés en public. Une larme à l'œil et la main sur le cœur, le FFKM rédempteur lui accordera l'absolution. En évoquant la prédominance de la justice de Dieu sur celle des hommes, le FFKM s'empressera de réclamer une amnistie pour le mauvais apôtre, au nom du grand pardon et de la réconciliation nationale. Ce scénario fleure sans doute bon la morale chrétienne (...) mais il présente quelques incohérences. (...) Une confession publique relève de la mascarade. Ensuite, la démarche du FFKM est une entorse à la laïcité de l'Etat. Marc Ravalomanana a été le premier à violer ce principe constitutionnel. Malheureusement, le FFKM le suit dans cette voie. Le FFKM a la prétention d'être un organe supra-constitutionnel alors qu'il ne l'est pas. Enfin, la confession publique de Marc Ravalomanana*

ne peut pas et ne doit pas faire obstacle aux poursuites judiciaires dont il fait l'objet. Il doit impérativement exécuter les peines pour lesquelles il a été condamné et répondre de sa nouvelle accusation d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Au final, Marc Ravalomanana ne peut pas se soustraire à la justice par un simple show de télé-réalité organisé par des télé-évangélistes en mal de notoriété ».

16/12 - Rencontre Rajaonarimampianina-Ravalomanana en catimini à Nosy Be. L'éventualité d'une alliance politique HVM-TIM ferait son chemin. « *La rencontre a bien eu lieu. Selon les échos qui me sont parvenus, la rencontre s'est bien passée* », a déclaré Roland Ravatomanga, ministre de l'agriculture et chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, qui s'est refusé à donner plus de précisions. Une source militaire confirme l'information. La rencontre a eu lieu dans un grand hôtel où séjournait le chef de l'Etat et sa famille. Pour *L'Express*, la rencontre pourrait résulter de la démarche entreprise par le FFKM qui a eu un entretien tout récemment avec le président de la République. « *L'éventualité d'une libération de Marc Ravalomanana avant Noël y a été abordée* », soutient une source sûre. L'idée d'un transfert de l'ancien président à Antsirabe ferait son chemin. Plus surprenante, l'éventualité d'une alliance Rajaonarimampianina-Ravalomanana qui se traduirait en alliance HVM-TIM à l'assemblée nationale, où les deux formations peuvent compter sur une cinquantaine de députés. Le retour d'Andry Rajoelina sur la scène politique et la possible création sous son égide d'une coalition d'opposants aurait précipité ce rapprochement destiné à consolider et stabiliser le nouveau pouvoir, de plus en plus isolé. Il pourrait en résulter la formation d'une nouvelle équipe gouvernementale. Pour *La Gazette*, l'alliance qui se profilerait entre Hery Rajaonarimampianina et Marc Ravalomanana aurait pour objet de conquérir les 1 500 communes réparties sur toute l'île lors du scrutin qui doit se tenir en juillet 2015. La grande majorité des maires actuels sont des membres du TIM, élus au scrutin communal de 2007 et maintenus en place pour raison de force majeure. Comme le HVM manque encore d'hommes et ne peut aligner des candidats de poids dans de délais aussi courts, un ticket HVM-TIM pourrait lui permettre de sauver les meubles. L'autre intérêt de ce rapprochement serait de s'adjuger la mairie de la capitale, métropole stratégique dont il importe de s'assurer le contrôle.

17/12 - « Oui, j'ai rencontré Marc Ravalomanana dans le cadre de la réconciliation nationale. Nous sommes dans le processus » affirme Hery Rajaonarimampianina, sans vouloir entrer dans les détails. Dans le cadre du processus, Hery Rajaonarimampianina a déjà rencontré les trois anciens chefs d'Etat élus. Il ne lui reste plus qu'Andry Rajoelina. Fera-t-il les premiers pas pour le rencontrer ? La question reste posée. Les partisans d'Andry Rajoelina et le Mapar crient à la trahison après la rencontre de Nosy Be. D'après eux, ce n'est pas par hasard si elle intervient juste après la démonstration de force des pro-Rajoelina lors de la célébration du 4ème anniversaire de la Constitution, qui a vu s'amorcer de nouvelles alliances. Pour des membres du Mapar, le pouvoir est aux abois et le président de la République est prêt à pactiser avec « *l'ennemi* ». Il se confirme que la rencontre de Nosy-Be est l'aboutissement des démarches entreprises par le FFKM, lequel annonce une importante déclaration avant Noël.

18/12 - Les ténors du parti présidentiel HVM refusent l'idée d'une réconciliation menant à une redistribution des sièges au sein des institutions. « *La réconciliation doit avoir pour objectif de remettre à plat les problèmes sociétaux, mais non un moyen de revenir au pouvoir. Nous refusons le fait que la réconciliation soit une voix de reconquête du pouvoir* », a tonné Rivo Rakotovo, président du HVM. Une position déjà défendue par le ministre de l'aménagement du territoire lors de la rencontre organisée par le FFKM entre les représentants du chef de l'Etat et de ses prédécesseurs, en octobre. Roger Kolo a tenu des propos similaires. La mise au point du HVM fait suite à la récente rencontre entre le président de la République et Marc Ravalomanana à Nosy Be, certains observateurs ayant avancé l'éventualité d'un rapprochement entre les deux hommes allant jusqu'à un changement de gouvernement. Henry Rabary-Njaka, secrétaire général du HVM, a tenu à préciser que la rencontre « *n'a aucunement porté sur une éventuelle recomposition du gouvernement ou une nomination de premier ministre* ». La position affirmée par le HVM risque de décevoir des entités et personnalités qui espèrent de la réconciliation une redéfinition des instances dirigeantes. Le processus de réconciliation engagé pourrait en être fragilisé, remettant en avant le leadership du président de la République dans la conduite de celui-ci. Restant dans la ligne de Hery Rajaonarimampianina, le HVM ne priorise visiblement pas la réconciliation politique, note *L'Express*.

18/12 - Tête-à-tête Rajaonarimampianina-Rajoelina au palais présidentiel. Selon *Midi*, les discussions ont été axées sur la réconciliation nationale. Le président de la République aurait exprimé son souhait de tenir un sommet à cinq avant Noël, sous l'égide du FFKM. L'ancien président de la Transition exigerait toujours que la réconciliation se traduise sur le plan politique par la nomination d'un premier ministre issu de sa mouvance. Hery Rajaonarimampianina, en quête de stabilité pour son pouvoir, se trouverait face à un choix cornélien : se rapprocher de son ancien mentor, Andry Rajoelina, avec lequel les relations sont devenues très tendues, ou rechercher une alliance avec Marc Ravalomanana pour barre la route à l'ancien président de la Transition. Une partie du Mapar a déjà fait le choix de se rallier au pouvoir en place. Hery Rajaonarimampianina a ainsi bouclé sa consultation des anciens présidents de la République.

20/12 - Sommet à huis clos entre cinq présidents, sous l'égide du FFKM. Une première dans les annales de l'histoire politique malgache. Ce premier rendez-vous devrait marquer le début du processus de réconciliation nationale. Il avait pour objectif d'établir un agenda et de mettre d'accord les participants sur les quatre principes de base édictés par les chefs religieux : vérité, reconnaissance des torts, repentance et pardon. Marc Ravalomanana a été déposé sur place au Centre de congrès international d'Ivato par hélicoptère, encadré par des militaires. Hery Rajaonarimampianina a été placé au centre de la table, entouré d'Albert Zafy et de Didier Ratsiraka. Et éloignés, aux deux extrémités, avaient pris place les grands adversaires, Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana qui se rencontraient pour la première fois depuis le retour au pays de ce dernier. Les cinq hommes faisaient face aux chefs des Eglises du FFKM. L'amiral Didier Ratsiraka a certainement jubilé de voir enfin son rêve se réaliser. Le FFKM avait précisé que cette première rencontre devrait être élargie à d'autres entités politiques et religieuses, ainsi qu'à la société civile. Pour les Eglises, tous les Malgaches doivent être impliqués. « *Le FFKM préside la réconciliation nationale selon les principes de l'Eglise. Le partage de gâteau, c'est aux politiciens.* », avait prévenu un membre du Sefip, l'organe d'exécution du Conseil des Eglises. La redistribution des « seza » au sein du gouvernement n'était donc pas au programme de ce sommet, pas plus que le changement de premier ministre réclamé par les partisans d'Andry Rajoelina.

Au terme de la rencontre qui a duré 9 heures, le chef de l'Eglise anglicane a lu un bref communiqué commun dans lequel il est écrit que Hery Rajaonarimampianina « *s'est engagé à considérer le cas de Marc Ravalomanana* ». La portée de cette phrase reste imprécise. Le texte indique seulement que cette considération particulière n'annulera pas les affaires judiciaires qui concernent l'ancien président. L'ancien président aurait été reconduit sur son lieu d'assignation à résidence à Antsiranana. Ses proches ont affirmé « *ne pas être au fait de sa destination, ni de l'endroit où il se trouve* ». Le chef d'Etat-major général de l'armée pas plus que le ministre de la défense n'ont souhaité apporter de précisions.

Les quatre anciens chefs d'Etat et l'actuel président de la République devront se retrouver à nouveau le 13 janvier pour préparer la participation des citoyens au processus de réconciliation nationale. Outre ce nouveau rendez-vous, le seul engagement obtenu à l'issue est celui de Hery Rajaonarimampianina, qui devra « *prendre ses responsabilités en faveur des prisonniers politiques encore détenus* », et ce avant la fin de l'année. Près d'une vingtaine de personnes seraient encore détenues suite aux crises politiques, notamment celle de 2009.

« *Si les résultats de la rencontre sont un peu maigres, elle a le mérite d'avoir pu mettre autour d'une table et pour la première fois les cinq chefs d'Etat qui, d'une façon ou d'une autre, ont quelque chose à voir avec les crises politiques répétitives à Madagascar* », écrit *Tribune*. Pour *Midi*, « *le processus de réconciliation nationale est voué à l'échec vu les positions inconciliables des participants. Aucune décision concrète concernant la réconciliation nationale n'a été prise* ». Le quotidien considère que Marc Ravalomanana est le grand perdant de la rencontre, son sort restant encore très flou. Pour *L'Express*, le sommet a accouché d'une souris. Le communiqué commun reste très laconique. Les points importants y sont relatés en quatre lignes et la presse n'a pas été autorisée à poser de questions. Des détails évidents témoignent, selon le quotidien, de l'antipathie et du clivage qui pourraient séparer les cinq protagonistes, et d'une probable insatisfaction quant à l'issue de la rencontre. Le président de la République s'est employé à tourner le rendez-vous à son avantage.

Commentaire de L'Express : « *Ce n'est pas un, mais cinq Pères Noël qui étaient réunis à Ivato pour tenter de résoudre les problèmes du pays. Avec 78 et 87 ans, deux d'entre eux ont absolument le physique de l'emploi et ont intérêt à méditer sur leur reconversion plutôt qu'à continuer à s'occuper d'un sujet dans lequel ils n'ont jamais brillé. Les trois autres sont des apprentis Père Noël mais ils n'ont rien à envier aux deux vrais en termes de bilan. À cinq, ils résument un demi-siècle de misère, autant de pauvreté, quatre crises politiques. Ils vont tenter de réussir en quelques réunions là où ils ont échoué pendant des années. Plutôt que de se réconcilier, il s'agit de règlement de comptes entre eux. À preuve, alors qu'ils prétendent entamer une réconciliation, ils ont renvoyé l'un des leurs au ...pôle nord à l'issue de la première rencontre. On ne le dira jamais assez, la route de l'enfer est pavée de bonnes intentions. Difficile de faire confiance à ce genre de dirigeants qui se prétent à la sèance photos avec des sourires de carnassier ; (...) L'énergie du désespoir, la force de la résignation sont les meilleures antidotes de la pauvreté. Cela explique l'extraordinaire capacité de résistance des Malgaches dont aucune épreuve ne semble pouvoir l'ébranler. Du moins pour certains, car d'autres ont trouvé refuge dans le mirage des sectes qui promettent l'Eldorado. Ce qui n'est pas faux à en juger le standing de vie de certains pasteurs aussi aisés qu'un magistrat, un inspecteur des impôts, un officier de police ou de gendarmerie, un trafiquant de bois de rose ou d'or...* ».

30/12 - Le professeur Raymond Ranjeva déplore que la discussion des cinq chefs d'Etat se soit tenue à huis clos. Selon ce juriste international, cette réunion a alimenté des rumeurs et des supputations en tout genre qui ne sont pas compatibles avec la réconciliation. Les chefs d'Etat auraient dû donner l'exemple de la transparence. La discussion, retransmise en direct, aurait permis à l'opinion de comprendre pourquoi une rencontre de 9 heures a accouché d'un aussi maigre résultat. La réconciliation nationale repose également selon lui sur l'éradication de la corruption et la transparence dans la gestion de l'Etat, ainsi que sur la solida-

rité nationale, l'attention portée aux plus démunis et la lutte contre la dégradation de la vie sociale. Les propositions de l'universitaire rejoignent celles que le Groupe des experts nationaux (GEN) dirigé par Madeleine Ramaholimihaso a formulées en son temps. Les deux personnalités pourraient refléter l'opinion de l'Eglise catholique, estime *La Gazette*.

23/12 - Selon la ministre de la justice, la libération des prisonniers politiques annoncée dans le communiqué du sommet à cinq nécessite que soient fixées des conditions qui seront définies en conseil des ministres. Le concept de « *détenu politique* » ferait l'objet de discussions. D'après une source ministérielle, certains politiciens incarcérés pour des infractions de droit commun se prétendent détenus politiques pour pouvoir bénéficier d'une mesure de clémence. Par ailleurs, compte tenu de la résolution du sommet d'Ivato, des juristes écartent l'éventualité d'une amnistie, étant donné que la loi d'amnistie prévoit que cette mesure « *met fin à toutes les poursuites pénales afférentes aux infractions liées aux événements politiques* », sauf quelques cas énumérés par le texte, et « *efface les condamnations prononcées et éteint l'action publique* ». La loi d'amnistie stipule en outre que certains faits particulièrement graves ne sont pas amnistiables. Entre autres, « *les crimes contre l'humanité et les violations graves des droits de l'homme telles que l'atteinte au droit à la vie* ». Près d'une vingtaine de détenus seraient concernés par cette possible remise en liberté, majoritairement des militaires impliqués notamment dans des affaires de « *tentative de coup d'État et de déstabilisation de régime* ». Les militaires libérés pourraient ne pas à échapper à des sanctions militaires.

25/12 - Libération de cinq prisonniers politiques. Le premier est le général Jean Heriniaina Raelina, conseiller militaire de Marc Ravalomanana. Il avait été condamné à perpétuité pour le massacre de partisans d'Andry Rajoelina devant le palais présidentiel en février 2009, lors des émeutes qui ont entraîné la chute du régime. Le général Raelina a aussi été impliqué dans une tentative de coup d'Etat contre Andry Rajoelina en novembre 2010, de même que le colonel Charles Andrianasoavina, également libéré. Condamné aux travaux forcés à perpétuité, ce dernier avait alors été le principal instigateur d'une mutinerie à la base aéronavale d'Ivato. Ont également été graciés le lieutenant-colonel Raymond Randrianjafy, condamné avec Rabevolombava Saorany à six ans de travaux forcés après la mutinerie de la gendarmerie le 20 mai 2010, ainsi que le pasteur Andrianantenaina Razakaso, responsable des actions de l'Eglise protestante en faveur de Marc Ravalomanana. Hery Rajaonarimampianina a néanmoins précisé que ces libérations ne supprimeraient pas les affaires judiciaires concernant les intéressés. Une délégation de cette première vague de détenus graciés a rendu visite au président de la République pour le remercier. La présidence de la République a annoncé la libération des quatre autres détenus. Pour *L'Express*, la composition de cette première liste semble manifester une nouvelle fois la distance que le chef de l'Etat entend prendre vis-à-vis d'Andry Rajoelina. Parmi les cinq premiers graciés figurent en effet des personnalités militaires attirant particulièrement l'antipathie des partisans de l'ancien chef de la Transition. La réception de trois anciens détenus au palais présidentiel pourrait revêtir une portée hautement politique, dans un contexte où le chef de l'Etat et ses supporters souhaitent faire oublier leur passé sous le régime de Transition.

Selon les responsables de la gendarmerie nationale, le lieutenant-colonel Randrianjafy Raymond et le colonel Charles Andrianasoavina peuvent réintégrer leur corps d'origine et recouvrir tous leurs droits en tant qu'officiers. Ce dernier était déjà libre sous d'autres cieux depuis quelques temps, la suite à son évacuation sanitaire à l'île de la Réunion.

La Gazette n'apprécie pas la grâce accordée à des militaires rebelles ou qui ont été jugés coupables du carnage du 7 février 2009 devant le palais présidentiel. « *Par cette décision, Hery Rajaonarimampianina vient de tolérer l'immixtion des militaires dans les affaires politiques. Condamnés pour meurtre, atteinte à la sûreté de l'Etat, rébellion..., ces officiers viennent de gagner le statut de « détenus politiques ». Si, dans l'avenir, des militaires sont arrêtés et condamnés pour tentative de putsch ou atteinte à la vie d'une personne, ils seront dorénavant considérés comme des détenus politiques* ».

27/12 - Une grâce présidentielle controversée. « *La grâce présidentielle ressort du pouvoir régalién du président de la République par lequel il accorde son pardon* », indique le communiqué annonçant la mesure de grâce accordée à une première vague de prisonniers politiques. Des juristes s'accordent sur le fait que « *la grâce présidentielle ne fait qu'alléger les peines, mais ne les efface pas* ». Les détails quant au décret présidentiel sont attendus, notamment, le nombre d'années de peine touchées par la mesure. En attendant, une source auprès des services pénitenciers confirme que conformément aux résolutions adoptées au sommet d'Ivato, les détenus graciés ont été libérés. Néanmoins, le fait que la grâce ait mené à la libération d'un détenu condamné à perpétuité, le général Raelina, soulève des interrogations. Ce dernier, ainsi que le lieutenant-colonel Randrianjafy ont bénéficié d'une amnistie en juillet 2013. Cependant, pour cause de « *pourvoi dans l'intérêt de la loi* » (PIL) formulé par le procureur général de la Cour suprême, les deux gradés ont été maintenus en détention. Une décision de la Cour suprême était attendue mais elle a été devancée par la mesure de grâce présidentielle. « *La grâce pourrait concerner la procédure faisant suite au PIL* », soutient une source juridique mais, fait-on aussitôt remarquer, le décret de grâce vient annuler et prendre le dessus sur un acte législatif, la loi d'amnistie. Les résolutions du sommet à cinq sont de nature politique et

égratignent manifestement la logique légale et judiciaire, mettant une nouvelle fois en cause l'indépendance de la justice, déplorent des spécialistes.

28/12 - La présidence de la République a expliqué que la grâce présidentielle du 24 décembre concerne les détenus impliqués dans les affaires 2002, 2009, BANI, FIGN, 1er RFI et des bombes artisanales. Pour jouir de la grâce présidentielle, les détenus qui ont effectué un appel ou formé un pourvoi doivent se désister de leurs actions.

30/12 - Hery Rajaonarimampianina se préoccupe de la réconciliation au sein des forces de l'ordre. Il a rendu visite à plusieurs camps militaires et policiers qui ont défrayé la chronique les années passées pour des actes d'indiscipline et des tentatives de déstabilisation. Une manière aussi de témoigner sa gratitude à l'endroit des forces de l'ordre pour leurs efforts dans les opérations sécuritaires de ces derniers mois. Des engagements ont été pris pour renforcer leurs moyens et améliorer leurs conditions de vie. Le conseil des ministres qui a suivi a promu aux grades de généraux un certain nombre d'officiers. Des promotions au choix répondant à des préoccupations politiques, selon *La Gazette*, qui fustige l'inflation de hauts gradés dans une armée qui compte au plus 15 000 hommes. La couverture médiatique des visites de camps a été restreinte aux médias nationaux et à quelques médias privés triés sur le volet, une manière, estime *L'Express*, d'éviter au chef de l'État l'impertinence de certains journalistes et les questions pouvant être considérées comme « *dérangeantes* » portant notamment sur le comportement des forces de l'ordre dans diverses opérations.

31/12 - La deuxième et dernière vague de prisonniers politiques a recouvré leur liberté. Elle est composée de quatre militaires, dont les colonels Coutiti Assolant et Jadifara Laurent.

► Gouvernance, justice

04/12 - Un millier de plaintes reçues par le ministère de l'éducation nationale concernant la liste des 10 000 maîtres FRAM à intégrer à la fonction publique. 167 candidats à la titularisation ont été retirés de la liste car ne remplissant pas les conditions requises.

05/12 - Dans le classement annuel de Transparency international, Madagascar régresse de la 127^{ème} à la 133^{ème} place sur 174 pays. « *Ce qui veut dire que le fléau qu'est la corruption empire par rapport à la période de la Transition, le comble !* », s'offusque *Tribune*. L'indice de perception de corruption de la Grande Ile est évalué à 28 sur 100, contre respectivement 54 et 55 pour Maurice et les Seychelles. Un taux élevé dont l'impact négatif sur les investisseurs étrangers ne doit pas être sous-estimé. La corruption touche la majorité des institutions, elle nuit gravement à l'économie et aux rapports sociaux. Elle se vit au quotidien et au grand jour, à la barbe des autorités ou de celles qui sont censées l'exercer, et elle n'a aucune chance d'être combattue car ce sont ces mêmes autorités qui la pratiquent, note encore le site. L'impuissance du Bianco est telle que des voix s'élèvent pour dénoncer son inaction voire exiger sa restructuration ou même sa suppression. Serge Zafimahova de la société civile note « *qu'au moins le Bianco ne doit pas être sous la tutelle de la présidence* ». La population juge inutile de déposer plainte pour corruption, allant jusqu'à redouter des représailles de la part des services mis en cause.

06/12 - La HCC a surpris en adressant une mise en garde à certaines hautes personnalités. Elle s'adresse tout d'abord aux chefs d'institution et aux membres du gouvernement qui pourraient être tentés de siéger dans les instances dirigeantes d'une Eglise. Elle vise ensuite les députés qui pourraient percevoir des indemnités ou des rétributions autres que celles prévues par la loi. Cette mise au point concernerait notamment quatre ministres du gouvernement et des parlementaires. Trois ministres seraient soupçonnés d'implication dans des instances religieuses, selon *Ma-TV*. C'est la première fois depuis la création de cette institution que la HCC envoie un tel avertissement, constate *La Gazette*, qui y voit la possible empreinte de son nouveau président, le constitutionnaliste Jean-Éric Rakotoarisoa. Le quotidien regrette cependant que la HCC ne se soit pas encore saisie de la situation des détenus d'Antsiranana, victimes d'abus : arrestation et détention arbitraires, absence de notification sur les motifs de l'incarcération, violation des droits de la défense, pression exercée sur des prévenus pour « *enfoncez* » d'autres prévenus, discrimination à l'encontre des personnes autorisées à leur rendre visite...

10/12 - Pour amener les députés à se plier à l'obligation de déclaration de patrimoine, le Bianco et la HCC seront amenés à faire des concessions. Une rencontre entre le Bianco, la HCC, le ministre des finances et les représentants du bureau permanent de l'assemblée nationale a été programmée afin de dégager un consensus. A ce jour, l'obligation de déclaration a été respectée par les membres du gouvernement et de la HCC, et malgré un long moment d'atermoiement, par Hery Rajaonarimampianina lui-même. Leur dossier aurait été par la suite transféré à la HCC. A ce jour, seuls trois députés se sont pliés à l'obligation. Le refus opposé par les parlementaires serait motivée par le fait qu'ils estiment ne pas être traités à la même enseigne que les membres de l'exécutif et les juges constitutionnels. L'ordonnance fixant les

règles relatives au fonctionnement de l'assemblée nationale leur impose de faire apparaître les intérêts détenus à la date de leur élection et dans les cinq années précédant cette date. En outre, les électeurs de la circonscription peuvent consulter la déclaration de l'élu alors que les autres personnalités étatiques soumises à déclaration jouissent de la confidentialité de leur dossier. Un point sur lequel des accommodements pourraient être trouvés. L'ordonnance fixant le fonctionnement de la Chambre basse prévoit que la HCC peut prononcer « *la déchéance* » des députés en cas de refus de se soumettre à la déclaration « *deux mois après un rappel par la HCC* ». Son président, Jean-Éric Rakotoarisoa indique cependant que cette option n'est pas à l'ordre du jour.

Le Bianco fête des 10 ans d'existence et reconnaît qu'il n'a pas atteint ses objectifs. « *La corruption a gagné tous les secteurs, tant publics que privés* », concède son directeur, Jean-Louis Andriamifidy. La situation se serait particulièrement détériorée depuis 2009, « *en raison de la crise politique et institutionnelle* ». Après dix années d'existence, l'institution peine encore à faire l'unanimité dans l'opinion. Outre le manque de volonté politique de l'exécutif, les directions successives du Bianco n'auraient pas fait preuve suffisamment de détermination dans leur combat. Le DG du Bianco reste nommé par le président de la République et son budget est fixé par l'exécutif dans le cadre de la loi de finances. Depuis la création du Bianco en 2004, le rang de Madagascar dans le classement de l'indice de perception de la corruption (IPC) est passé du 82ème rang sur 146 pays en 2004, au 133ème rang sur 175 dans le classement de cette année. Au départ, le Bianco semble n'avoir été qu'un faire-valoir pour les tenants du pouvoir auprès des instances internationales pour prouver leur volonté apparente de lutter contre la corruption. Au cours de son existence, il n'est jamais parvenu à s'en prendre aux « *gros poissons* ». Jean-Louis Andriamifidy pointe une nouvelle fois du doigt les carences de la justice qui donne trop rarement suite à ses signalements. Une réforme des textes régissant le Bianco est annoncée, avec comme objectifs prioritaires le renforcement des mesures de prévention, l'amélioration de la chaîne pénale anti-corruption (CPAC) et de l'aboutissement des poursuites judiciaires. Mais ces réformes, fait-on observer, ne pourront remédier à la situation sans que soit éradiquée la corruption qui mine la justice et sans une réelle indépendance de la magistrature...

19/12 - Le directeur du Bianco se fixe des objectifs de réduction de la corruption pour les années à venir. 54 sur 100 d'ici 2019 pour être au même rang que Maurice, la Hongrie et le Costa Rica en 2014 pour l'indice de perception de la corruption (IPC) ; 64 sur 100 en 2025 pour avoir la note actuelle du Botswana, du Portugal et de Chypre. Tel est l'objectif que s'est fixé Jean-Louis Andriamifidy à l'issue de l'atelier national de révision et de réactualisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. La Grande Ile ambitionne ainsi de dépasser le Mali ou le Liberia dans les cinq années à venir. Les recommandations qui résultent de cet atelier impliquent fortement l'ensemble des institutions et des services de l'Etat, les organisations de la société civile, les partis politiques, le secteur privé, le monde des médias et de la communication. « *Ces recommandations peuvent être résumées en deux points. Le premier le volet est l'application de la loi, le renforcement de la répression et des pouvoirs du Bianco ainsi que le renforcement du système de la chaîne pénale. Le second volet est l'approche sectorielle. Une cellule interne anti-corruption devra être créée dans les différentes structures étatiques* », a synthétisé un conseiller technique. « *L'application effective de la loi, la transparence et la redevabilité sont les points clés pour obtenir une meilleure note au niveau mondial* », estime le responsable du Centre d'assistance juridique et d'action citoyenne. Jean-Louis Andriamifidy a lancé un défi : traiter quatre grands dossiers dans chacune des six provinces. « *Les critères de base pour qualifier l'importance de ces dossiers sont qu'ils affectent un nombre important d'habitants et une partie de la vie économique du pays. Ces grands dossiers touchent le trafic de bois de rose, le détournement de deniers publics, l'enseignement supérieur et la direction générale et régionale des impôts* », précise-t-il.

Parmi les recommandations adoptées dans le cadre de cet atelier : la mise en place d'un observatoire des concours administratifs et du recrutement des agents de l'Etat, la création d'un tribunal spécial pour la lutte anti-corruption, la mise en place des cellules anti-corruption auprès des ministères, la levée du principe de confidentialité, la mise en cohérence des « *Dina* » avec la législation en vigueur et l'accès du grand public aux états de paiement des taxes et des redevances de toutes les sociétés.

29/12 - 15 anciens hauts responsables du ministère de l'environnement devant la chaîne pénale anti-corruption, à l'issue d'une enquête menée par le Bianco. Un succès à mettre à l'actif de cette institution tant décriée pour ne pas être parvenue jusqu'ici à s'en prendre aux « *gros poissons* ». Ces individus sont poursuivis pour abus de fonction et favoritisme dans la passation de marchés en 2013. Le couperet est tombé sur le principal accusé, conduit aussitôt le verdict prononcé, à la maison centrale d'Antanimora. Pierre Mangaririna Randrianarison, ancien chef de la région Analamanga et ex-secrétaire général du ministère de l'environnement et des forêts durant une période du régime transitoire, a été placé sous mandat de dépôt. Un autre de ses co-accusés, le principal bénéficiaire des marchés fictifs, a également été placé sous mandat de dépôt.

11/12 - Madagascar a participé au 1er Forum international francophone sur l'évaluation (FIFE) à Dakar. L'évaluation est considérée comme un vecteur de bonne gouvernance publique et de développement.

La Grande Ile était représentée par une forte délégation. Une participation rendue possible grâce au partenariat avec Malagasy association for evaluation (MASSE) et la BAD. L'association MASSE est membre du Réseau francophone de l'évaluation (RFE), qui se fixe comme objectif d'appuyer le développement des pratiques et de la culture d'évaluation dans les pays francophones. L'institutionnalisation de l'évaluation garantit la qualité de la décision publique. 2015 a été décrété année internationale de l'évaluation.

12/12 - Troubles à la faculté de médecine d'Antananarivo sur fond de corruption et de règlements de compte. Au mois de novembre, des copies d'examen ont été dérobées. Début décembre, le bureau du doyen a été incendié. *Pour Le Daily*, l'établissement est gangrené par les trafics de notes et les fuites de sujets d'examens. Un réseau très organisé serait parvenu à imposer sa loi pour monnayer le passage des étudiants dans les années supérieures. L'incendie pourrait avoir été déclenché par des étudiants désireux de dénoncer ces pratiques. Des situations similaires sont dénoncées dans plusieurs universités du pays.

17/12 - Les acteurs du monde judiciaire reconnaissent les failles et les carences du système. Ils dressent un état des lieux désastreux. « *La justice est malade* » déclare Me Jacques Rakotomalala, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, intervenant dans le cadre d'une conférence organisée par l'Institut français de Madagascar. « *Les citoyens ne font plus confiance en la justice* » ajoute un autre juriste. La dépendance des magistrats vis-à-vis des décideurs politiques expliquerait pour partie cette situation. Mais pour Me Rakotomalala, « *le juge ne peut pas trouver dans la défaillance de l'État une excuse à sa propre carence. (...) Le justiciable n'attend du juge que sa compétence et son impartialité* ». Pour Bakolalao Ramandraibe, ancienne garde des sceaux, « *l'indépendance est d'abord dans la tête [du juge]. (...) Les textes de loi ne suffisent pas et l'État n'est pas l'unique débiteur de l'indépendance de la justice. Les juridictions et le juge ont aussi leur part de responsabilité* ». Pour Tsantatiana Randrianarimanana, président du tribunal administratif d'Antananarivo et nouveau membre du CSM, il faut souligner l'importance de l'implication des citoyens dans les affaires publiques, dont judiciaires. Leur désintérêt favorise l'arbitraire de la justice. Selon la juriste Ketakandriana Rafitson, pour la société malgache, devenir juge est une manière de devenir riche, mais surtout d'avoir du pouvoir. A Madagascar « *le juge est plus craint que respecté* », confirme le magistrat Andrianiaina Rabarisoa. Les maux dont souffre la justice font que les citoyens, désabusés, lui tournent le dos. Les conséquences sont souvent brutales, comme les vindictes populaires ou le risque d'explosion sociale. La corruption fait toujours sa loi aux concours d'entrée à l'ENMG. « *Comment faire confiance en la justice, alors qu'à ses portes l'injustice règne ?* » vilipende Ketakandriana Rafitson. L'impunité accordée aux dahalo repentis est perçue comme un « *désaveu du système judiciaire* » de la part de l'État. Le concept d'amnistie « *forge un sentiment d'injustice et d'impunité* » au sein de la société, notamment, des jeunes. La situation semble indiquer que « *l'État institutionnalise l'impunité* » assène la juriste Rafitson.

► Traite des personnes

18/12 - Adoption de la loi réprimant la traite des personnes. Elle assure une protection pour les victimes et des sanctions pour les auteurs. La balle est maintenant dans le camp de l'État pour la faire appliquer. Le vote a été acquis par une assemblée clairsemée. La prostitution et le travail domestique sont les infractions mentionnées dans le premier chapitre. Il s'agit des infractions les plus courantes, avec les mauvais traitements subis par des expatriées dans les pays du Golfe et l'exploitation des enfants. Les sanctions varient selon la catégorie des victimes et les séquelles laissées. Les peines d'emprisonnement s'échelonnent de 2 à 10 ans. Une peine de « *travaux forcés à temps* » est infligée à l'auteur de la traite si la victime est une personne vulnérable, notamment une femme enceinte ou une personne handicapée, ou que l'infraction a entraîné une maladie transmissible à la victime. Si l'infraction a tué la victime ou l'a poussée au suicide, l'auteur est condamné à une peine de « *travaux forcés à perpétuité* ». Entre 2009 et 2014, 40 décès de travailleuses migrantes ont été enregistrés par le Syndicat Professionnel des Diplômés en Travail Social (SPDTS). Au mois de juin, le rapport du Département d'État sur la traite des personnes estime à environ 4 000 le nombre de femmes malgaches domestiques au Liban et, depuis juillet 2012 environ 3 000 se sont expatriées au Koweït, de nombreuses autres en Arabie Saoudite et en Jordanie. D'après ce rapport, « *le viol, l'abus psychologique, la torture physique et les violences, le harcèlement et les agressions sexuelles, des conditions de travail pénibles, des séquestrations à la maison, des confiscations de documents et le non-paiement de salaires* », sont les cas le plus fréquemment signalés par les victimes de la traite dans les pays du Golfe. Selon la loi, l'État doit garantir à la victime le droit d'obtenir réparation : « *La victime est indemnisée équitablement, y compris sa réadaptation sociale et les soins médicaux. Les autorités malgaches facilitent et acceptent sans retard injustifié ou déraisonnable le retour au pays d'une ressortissante victime de la traite* ». La loi assure également la protection des témoins et des enquêteurs. L'association Fitamrif-zo qui regroupe 91 victimes de la traite dans les pays du Golfe appelle l'État à prendre ses responsabilités.

► Lutte contre l'insécurité, impunité, vindicte populaire

01/12 - Crainte d'invasion de dahalo dans la capitale. Les forces de l'ordre sont en alerte après l'arrestation dans une gare routière de cinq dahalo en provenance du Sud. Les accès à Antananarivo font l'objet de contrôles renforcés. Cette psychose autour d'une invasion de dahalo survient un mois après la reddition de plus de 4 300 d'entre eux dans le district d'Amboasary-Sud et de près de 1 500 dans le district de Betroka. Alors que des « *Dina* » visant à mâter les bandits provoquent un séisme à Sakaraha, Beraketa et Ikongo, les reddsions font tâche d'huile dans la région Melaky où 2 000 jeunes dahalo se sont rendus aux autorités et sont venus renforcer les « *Kalony* » (comités de défense villageois). A ces épisodes de redditions s'ajoute un coup de force lancé par une centaine de gendarmes de la circonscription de gendarmerie d'Antananarivo venue frapper les dahalo à Belobaka (Bongolava), sur les pistes de bœufs volés. La mort d'un gendarme, abattu dans une embuscade tendue par 30 dahalo fortement armés, a été l'élément déclencheur de cet assaut. Pour *Midi*, la crainte d'une invasion de dahalo ne fait qu'ajouter aux mille maux dont souffre actuellement la population de la capitale. « *La ville d'Antananarivo sombre un peu plus chaque jour dans le chaos sous les yeux impuissants de la population et la léthargie des autorités* », écrit le quotidien. Les délestages s'amplifient, avec l'insalubrité et les menaces d'épidémie de peste, les ordures non collectées, les rues délabrées, les embouteillages inextricables, les incivilités des habitants, des commerçants à la sauvette et des tireurs de charrettes, l'insécurité généralisée...

Un bras droit du célèbre chef dahalo Remenabila tombe dans les mailles du filet tendu par le Groupe d'intervention contre dahalo (GICD), une formation composée de gendarmes d'élite mise en place depuis le mois de mai au sein du groupement de gendarmerie de la région Anosy. Il a été appréhendé dans le district de Befotaka avec une Kalachnikov dérobée aux forces de l'ordre. « *Depuis maintenant plus de trois mois, les actes de banditisme se font de plus en plus rares dans la région Anosy. Le GICD est néanmoins déployé dans les zones sensibles, pour déloger les dahalo retranchés, afin d'éviter tout retour en zone* », déclare le commandant de la compagnie territoriale de Taolagnaro.

Application du « *Dina* » d'Andranovory (district de Toliara II) : un dahalo exécuté à coup de sagaie par une foule en furie qui s'était emparée du jeune homme. Avant d'appliquer la vindicte populaire, le fokonolona avait consulté son père pour lui signifier qu'en application du « *Dina* » son fils devait être abattu. Après quoi, le fokonolona s'est rué vers le bureau des forces de l'ordre pour exiger sa mise à mort. Les agents auraient tenté de temporiser la foule mais sans plus attendre il a été exécuté. Le corps a été enterré sur le lieu même du drame. Le « *Dina* » local n'avait pas encore été validée par la justice, précise *La Vérité*.

02/12 - Vindicte populaire : deux jeunes soupçonnés de vols de bétail torturés à mort à Maroantsetra. Délogés d'une soirée à laquelle ils d'étaient rendus, ils ont été trainés sur le terrain d'aviation. Sous la torture, le fokonolona a tenté en vain de leur arracher le nom d'un troisième comparse. Poignardé, l'un des suspects a trouvé la mort, son collègue a été abandonné agonisant. La police a assisté impuissante aux évènements. Une enquête a été ouverte.

Deux-cent cinquante dahalo ont déposé leurs armes à Andranomena (Befotaka-Sud). Il s'agissait de fusils de chasses et de kalachnikov. La reddition d'autres dahalo est attendue par les éléments de la gendarmerie.

La presse annonce qu'un couvre-feu a été décrété à Analavory Itasy en raison de la recrudescence d'actes de banditisme.

04/12 - Sept gendarmes interceptés par plus de 230 hommes armés dans une zone limitrophe d'Amboasary-Sud et de Vangaindrano. Les forces de l'ordre sont tombées dans un guet-apens alors qu'elles étaient à la recherche d'armes de guerre récupérées par des dahalo retranchés dans ce secteur montagneux réputé impénétrable. Les dahalo ont été informés de la présence et de la progression du Groupe d'intervention contre dahalo (GICD) par le « *téléphone laboaly* », moyen de communication très efficace utilisé par les bandits. Présents dans chaque village, leurs complices envoient comme messagers des enfants qui courent d'un lieu à un autre pour communiquer les informations sur la progression des forces de l'ordre, explique le commandant de la compagnie de gendarmerie de Taolagnaro. La bande a finalement décidé de se rendre.

05/12 - Reddition de dahalo : les Nations unies favorables à une procédure judiciaire. En marge de la cérémonie de lancement de la semaine des droits de l'homme, Omer Kalameu, conseiller au Haut-commissariat aux droits de l'homme, met l'accent sur le fait qu'« *il faudrait que ces gens soient jugés pour leurs éventuels crimes. Nous ne pouvons pas accepter la culture d'impunité* ». Les forces de l'ordre qui ont combattu les dahalo devraient elles-mêmes pouvoir faire l'objet d'une ouverture d'enquête. Omer Kalameu reconnaît toutefois que le pouvoir a déployé des efforts méritoires pour rétablir la paix sociale dans les zones critiques ; il confirme le soutien des Nations unies pour cette initiative de réinsertion sociale. Cette déclaration va dans le sens de la prise de position de la société civile qui exige que soit considérée la revendication de réparation des préjudices subis par les victimes. Le souci de l'ordre public et de la paix sociale ne peut

conduire à l'impunité pour les crimes commis, estime-t-elle. Pour *L'Express*, « *il faudrait déterminer si tous ceux qui se disent repentis sont réellement des dahalo, ou se sont constitués en tant que tel, de peur de représailles des forces de l'ordre, qui semblent difficilement faire la distinction entre dahalo et simple villageois* ». Selon Anaclet Imbiky, ancien garde des sceaux, les victimes peuvent se constituer partie civile et « *casser l'inaction* » de la justice. Le cas échéant, les organisations de la société civile peuvent le faire, sous certaines conditions, en vertu de l'intérêt collectif.

08/12 - Le chef du gouvernement oppose une fin de non-recevoir à Omer Kalameu, conseiller au Haut-commissariat aux droits de l'homme. « *Ils n'ont qu'à voir cela avec la justice. Pour nous, ce qui importe est que la paix sociale et la sécurité soient rétablies. Qu'il n'y ait plus de terrorisme et de tuerie, c'est tout* », a-t-il tonné. Roger Kolo passe sous silence la revendication de réparation pour les victimes des dahalo repentis, mettant exclusivement l'accent sur la manière de réinsérer les « *kotry tonga saina* » au sein de la société. *L'Express* note que dans plusieurs régions les dahalo n'ont pas saisi la perche tendue par le gouvernement : les attaques et les affrontements avec les forces de l'ordre perdurent, faisant de nombreux morts et blessés, comme les médias le rapportent au quotidien.

L'invasion de la ville de Taolagnaro par 1 800 dahalo était prévue au mois d'avril selon des dahalo repentis passés aux aveux. Ces révélations ont été obtenues par les forces de l'ordre qui enquêtent dans les zones reculées où les dahalo repentis s'étaient réfugiés. Leur projet était de s'en prendre aux commerçants aisés de la ville. Le lancement de l'opération « *Coup d'arrêt* » aurait fait échouer ce plan in extrémis.

13/12 - La population d'Ampasimanjeva-Manakara en émoi : des dahalo annoncent une attaque imminente. Ils ont adressé un courrier prévenant la population qu'ils n'épargneront rien ni personne. Un scénario similaire s'est déroulé récemment dans deux autres localités de la région. Les habitants ont commencé à s'organiser pour mettre en sécurité femmes et enfants en les envoyant dans des lieux plus sûrs. L'annonce d'attaques permettrait aux dahalo d'aboutir plus facilement à leurs fins, auprès de populations désarmées et affaiblies par des nuits de veille.

17/12 - Port-Bergé - Une foule furieuse nargue la justice. Des manifestants se sont mesurés avec les forces de l'ordre. Le rejet d'une demande de mise en liberté provisoire en faveur de cinq prévenus écroués pour triple homicide a mis le feu aux poudres. Quatre personnes ont été arrêtées. Les prévenus avaient été placés sous mandat de dépôt pour une vindicte populaire ayant coûté la vie à trois dahalo présumés. Les centaines de partisans des prévenus étaient dirigés par le député Paul Bert Velontsara, élu du district. Suffoqué par du gaz lacrymogène, le parlementaire s'est rendu à l'hôpital et a lancé un appel à l'aide au gouvernement sur les ondes de la radio nationale. Les points stratégiques ont été placés sous haute surveillance militaire, dont le tribunal, la maison centrale ainsi que le siège de la radio-TV. Un renfort de 80 gendarmes a été dépêché sur place. Un vol de douze têtes de bovidé est à l'origine de ce bras de fer. En se lançant aux trousses des malfaiteurs, le fokonolona a appréhendé deux suspects, s'estimant dans leur bon droit en vertu de leur « *dina tsimandefitra* » pour justifier leurs actes. Ces derniers ont été ramenés sur les lieux du vol où ils ont été torturés jusqu'à ce qu'ils révèlent l'identité de leur complice présumé. Sitôt identifié, celui-ci a été arrêté puis conduit jusqu'à la place du marché où il a été lynché à mort à coups de hache. Après l'avoir exécuté, la foule s'en était prise à ses délateurs. Ces deux hommes ont été traînés jusqu'au cimetière, où leurs bourreaux leur ont donné du papier et du stylo afin qu'ils puissent laisser un mot d'adieu à leur famille. Ils ont ensuite été mortellement blessés à l'arme blanche avant d'être enterrés dans des fosses abandonnées. Vingt-trois personnes ont été arrêtées pour ces actes de vindicte populaire. Dix-huit d'entre elles ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire. Les cinq derniers suspects ont été en revanche placés sous mandat de dépôt.

18/12 - La justice populaire gagne du terrain, les autorités restent impuissantes, titre *Tribune*. « *Il ne se passe pas une semaine sans qu'on entende parler de cas de justice populaire à Madagascar, du moins ceux dont l'écho arrive jusqu'à Antananarivo. (...) On peut citer les cas à l'infini mais une chose est sûre, la justice populaire fait partie du paysage social à Madagascar. L'explosion de l'insécurité dont les attaques sont de plus en plus violentes, la corruption qui gangrène toute la chaîne du système judiciaire, expliquent la justice populaire qui prend de plus en plus d'ampleur aussi. D'ailleurs les membres des fokonolona qui s'adonnent aux vindictes populaires ne s'en cachent pas, car ils considèrent qu'ils ont agi pour la bonne cause en nettoyant ainsi la société. Or, il suffit d'une rumeur pas forcément fondée, d'une jalousie ou d'une mauvaise circonstance pour mettre à mort sans enquête et sans préalable quelqu'un d'innocent. D'un autre côté, les autorités sont dépassées et parfois laxistes. Et ces histoires de « dahalo miova fo » n'arrangeront rien. Car la population non seulement se sent sans protection mais en plus le fanjakana censé être payé pour la protéger « récompense » les dahalo. Cette forme flagrante d'injustice pousse le fokonolona à assurer sa propre défense, parfois en dehors de la loi* ».

22/12 - Le chef de la région Anosy, le colonel Mitovisoa, a été suspendu de ses fonctions, suite à un conflit entre deux pactes villageois [dina] à Maintirano, qui a provoqué le décès de 4 personnes. Les victimes ont été abattues par le maire et ses fils.

► Abolition de la peine de mort

11/12 - L'assemblée nationale a adopté le 10 décembre, Journée anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le projet de loi portant abolition de la peine de mort⁴. La peine de mort sera transformée dans le code pénal par un emprisonnement à perpétuité assorti de travaux forcés. Le texte a été adopté à l'unanimité des 99 votants. Un vote qui n'a cependant pas été sans embûches, comme le laisse entendre le président de l'assemblée nationale, Jean Max Rakotomamonjy. « *Il y a eu des discussions très intenses, mais ça n'a pas empêché le vote de cette loi à l'unanimité* », a-t-il déclaré. Une nouvelle qui réjouit l'ACAT Madagascar. Selon sa présidente, Maria Raharinarivonirina, « *la grande victoire aujourd'hui, c'est de faire comprendre que nous retournons à de vraies valeurs. Nous retournons surtout au respect de la vie qui est prôné par la Déclaration universelle des droits de l'homme* ». Pour l'ACAT Madagascar, qui milite activement en faveur l'abolition de la peine de mort depuis de longues années, ce n'est qu'une étape vers d'autres combats. Sa présidente évoque par exemple les cas de justice populaire ou les exécutions sommaires perpétrées par les forces de l'ordre. Le ministère français des affaires étrangères a salué ce vote. Le communiqué indique que le ministre Laurent Fabius a lancé une campagne pour l'abolition de la peine de mort qui mobilise l'ensemble du réseau diplomatique français partout dans le monde. L'UE a salué une « *étape historique* ». C'est « *le résultat d'une action intense de plaidoyer menée conjointement par la société civile malgache et internationale* », a indiqué la représentation de l'UE à Madagascar. « *Malgré les satisfécits de la représentation de l'UE, la peine de mort n'a jamais été aussi pratiquée dans la Grande Ile* », écrit APOI. « *Pas une semaine, pas une journée sans que la « justice » populaire ne prononce la peine capitale pour un voleur de poule ou de zébu. Le présumé coupable n'a souvent aucun échappatoire, aucun appel possible et se voit torturé pendant plusieurs heures avant sa mise à mort (lapidations, mutilations et incinérations sont privilégiées un peu partout dans le pays). A quoi servent les lois quand la justice est défailante ?* ».

Madagascar s'est engagé sur la voie de l'abolition de la peine capitale avec la signature, en septembre 2012 par Andry Rajoelina en visite aux Nations unies, du protocole se rapportant au « *Pacte International relatif aux droits civils et politiques* », visant à abolir la peine de mort. L'ACAT avait fait part de sa satisfaction et rappelé que 55 condamnés à mort sont encore recensés dans les prisons de la Grande Ile. Ces détenus sont en situation d'exclusion sociale totale. Cette loi attend désormais sa promulgation par le président de la République. Madagascar est ainsi le 18ème État membre de l'UA à avoir aboli la peine de mort.

La peine de mort demeure en vigueur aux Comores, en Tanzanie et surtout aux Maldives où le moratoire qui durait depuis 60 ans a été levé en avril dernier en vertu de la charia islamique, avec une extension des sentences capitales aux enfants dès l'âge de 7 ans. L'Union des Comores a fait partie en 2009 des 53 pays signataires s'opposant au projet onusien d'imposer un moratoire sur le sujet.

► Liberté de la presse, médias

08/12 - Le second tour de l'élection du président de l'OJM boycotté par de nombreux journalistes. D'après le rapporteur général de la CENIT, Fano Rakotondrazaka, qui avait décidé d'épauler l'entité en charge de l'organisation, « *le scrutin s'est déroulé dans le calme et sans incident majeur au niveau des 25 bureaux de vote installés sur toute l'étendue du territoire* ». Des mesures ont été prises pour éviter que ne se reproduisent les dysfonctionnements du premier tour. Gérard Rakotonirina (*Basy Vava*) arriverait largement en tête, il l'emporterait sur son challenger, Hervé Rakotozanany (*Radio Don Bosco*).

13/12 - Gérard Rakotonirina élu président de l'OJM. Il a obtenu 376 des voix sur 557 suffrages exprimés, soit plus de 70% des suffrages. Le taux de participation s'établit à 46,3%. L'élu appelle à une collaboration de tous, notamment de ses anciens adversaires. « *Personne ne tirera profit de la dissension qui s'est installée depuis quelques temps entre les journalistes* » a-t-il lancé. Après sept longues années d'absence, le bureau de l'OJM s'attèlera à la réalisation de plusieurs projets prioritaires, notamment la réouverture des stations audiovisuelles qui ont été fermées, afin que les journalistes y retrouvent leur emploi et puissent contribuer au pluralisme démocratique. Il accordera une importance particulière à la protection des journalistes dans l'exercice de leur métier, la promotion de la solidarité, de l'éthique et de la déontologie.

12/12 - Le ministre de la communication, Cyrille Reboza, s'exprime sur la réouverture des 80 stations fermées durant la Transition. Il estime que plusieurs cas de figure doivent être distingués. Certaines sta-

⁴ Cf. Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/87/56/448497/101004033.pdf>

tions ont obtenu une fréquence mais n'ont pas de licence d'exploitation, d'autres n'ont franchi que l'étape des essais techniques. Seul un troisième groupe est constitué de stations qui ont été fermées pour des raisons politiques. Le ministre maintient les suspensions décidées par le précédent régime, arguant que « *ce n'est pas facile de prendre des décisions* ». S'agissant de *Radio Fahazavàna*, appartenant à Marc Ravalomanana, le ministre signale que la station a déposé une plainte auprès du Conseil d'Etat. « *On attend le verdict* », dit-il.

18/12 - Le ministre de l'information, Cyril Reboza, reproche à la station *Fréquence Plus Morondava* d'avoir incité aux troubles et d'avoir tenu des propos outrageants à l'endroit des ressortissants chinois. Le ministère menace la station, propriété du député Mapar Hawel Mamod'ali, de saisir la juridiction administrative pour faire appliquer des sanctions. Un responsable de la station a nié les faits et a rapporté que sa radio n'avait fait que relater des informations recoupées. Le président de l'AJRP (Association des Journalistes de la Radio Privée) a émis une vive protestation. Le nouveau président de l'OJM a annoncé qu'il ne « *tolérera aucune forme de pression* » sur les journalistes dans l'exercice de leurs fonctions.

19/12 - Le dernier-né de la presse écrite à Madagascar s'appelle *Talilio*. Il s'agit d'un hebdomadaire d'information et d'analyse lancé par le parti Monima. Le premier numéro est sorti le 5 décembre. Le rédacteur en chef est un vétéran du journalisme, Latimer Rangers, 74 ans. Diplômé du CFJ à Paris en 1963, il a couvert la guerre du Viêtnam pour *Jeune Afrique*. Il a ensuite été correspondant de la BBC, de l'ORTF ou encore de Gamma-photo à Madagascar. Sous la présidence de Didier Ratsiraka, le journaliste était interdit d'antenne. Il s'est exilé aux Comores. Plus tard, Latimer Rangers rentrera à Madagascar et sera nommé ministre de la culture. L'ancien premier ministre de la Transition et président du Monima, Roindefo Monja, compte parmi les rédacteurs du nouveau journal.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Environnement

05/12 - Madagascar National Parks bénéficie d'un fonds d'investissement alloué par l'institut allemand de crédit pour la reconstruction. Ce don s'élève à 10 millions d'euros. Les aires protégées figurent parmi les grandes victimes de la crise de 2009 avec la prise d'ampleur du trafic de bois de rose. Le retour à l'ordre constitutionnel motive les partenaires techniques et financiers à renforcer leur contribution dans la protection des ressources naturelles et de la biodiversité. Ce financement servira entre autres à la mise en place d'infrastructures, d'équipements et de matériels pour 19 aires protégées, à la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement des unités de gestion des parcs, au renforcement de la culture entrepreneuriale et à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. L'ambassadeur allemand, Harald Gehrig, souligne qu'il s'agit du premier contrat signé entre Madagascar et l'Allemagne depuis 5 ans. Un second versement de 20 millions d'euros est annoncé.

19/12 - La lutte antiacridienne toujours en quête de bailleurs. Selon la FAO, il manque encore 14,7 millions de dollars pour poursuivre les opérations. Pour 2015, seul le tiers du financement nécessaire serait assuré, alors que trois campagnes successives sont à prévoir pour parvenir à une rémission acridienne et préserver la sécurité alimentaire des ruraux.

24/12 - L'AVG appelle à la redevabilité de tous les acteurs pour la bonne gouvernance environnementale. Elle recommande un état des lieux exhaustif du secteur forestier et l'application de la méthode EITI pour la transparence du secteur, comme cela se fait déjà pour le secteur extractif. Elle insiste auprès des médias pour qu'ils agissent en faveur de la redevabilité et de la transparence de tous les acteurs : État, société civile et le secteur privé. Elle appelle de ses vœux l'amélioration du code minier.

21/12 - Richesse en biodiversité : Madagascar au deuxième rang mondial. De lourdes menaces pèsent sur celle-ci. Selon le ministère de l'environnement, l'insuffisance de données statistiques constitue un handicap majeur pour mettre en œuvre une politique de protection. Les atteintes à la biodiversité risquent également de causer de graves préjudices au secteur du tourisme.

29/12 - 170 jeunes tortues étoilées de Madagascar, une espèce menacée de disparition et prisée par les collectionneurs, ont été saisis à l'aéroport de Roissy. Elles étaient cachées dans des caisses de concombres de mer en transit et étaient destinées au Laos. 15 n'avaient pas survécu à leurs conditions de transport. Ces tortues, considérées comme les plus belles de la planète, pourraient disparaître totalement d'ici une quarantaine d'années. Selon une enquête du WWF, près de 5000 tortues seraient exportées de Madagascar vers l'Asie chaque année. La sécurité à l'aéroport international d'Ivato est à nouveau sur la sellette.

► Ressources minières, question foncière

03/12 - Des exploitants miniers illicites, bénéficiant de protection de gendarmes, recherchent du saphir dans la réserve naturelle de l'Isalo. Le journaliste d'une radio locale à l'origine de la dénonciation, Fernand Cello, de son vrai nom Avimana Fernand, a reçu des menaces de mort et a dû trouver refuge dans la capitale où il a tenu une conférence de presse pour présenter le fruit de ses investigations, enregistrements sonores et preuves visuelles. « *Une exploitation illicite de mines se fait toutes les nuits dans le parc protégé de Bekaraoka Bepeha, situé sur la commune de Ranohira. La corruption en est à l'origine. Les éléments de la gendarmerie et les gens de la communauté villageoise censés garder l'aire protégée ont laissé pénétrer des exploitants en leur demandant 300 000 Ar par personne et par nuit* » dénonce-t-il. « *Pendant la journée, tout semble normal, mais à la nuit tombante, tout se métamorphose rapidement. Les uns creusent, les autres meurent dans l'éboulement de leur trou et tout cela sous les yeux des gardiens de la paix* » poursuit-il. Midi rappelle que « *Madagascar, fort des 45 personnes de sa délégation, a confirmé son engagement à préserver la biodiversité et à multiplier la surface de ses aires protégées au dernier congrès mondial des parcs à Sydney* ». La police des mines va effectuer une enquête. Jusqu'ici, elle affirme ne pas avoir reçu de rapport sur cette affaire de la part de l'entité responsable de l'aire protégée. Les limogeages du commandant de la brigade de la gendarmerie d'Ilakaka, celui de son adjoint ainsi que du président de la collectivité locale et du chef fokontany ont néanmoins été décidés.

04/12 - Recrudescence des ruées vers l'or. Fianarantsoa, Toamasina et Antsiranana sont les trois grands foyers de ruées vers les ressources minières, selon la police des mines. Sur chacun de ces sites, on recense en moyenne 200 personnes. Ces trois régions ne sont pas les seules concernées par le fléau. Les ruées peuvent prendre la forme d'un envahissement de carrés miniers pour lesquels des permis ont été délivrés. Elles peuvent aussi concerner des terrains libres ou des sites protégés. La police des mines déplore le manque d'implication des responsables locaux et des détenteurs de permis. Les exploitations sauvages engendrent des conséquences négatives sur la vie des communautés locales, notamment en matière de sécurité et de santé. Le ministère chargé des ressources stratégiques prévoit le renforcement des contrôles inopinés et la mise en œuvre d'une stratégie pour assainir le secteur aurifère. Le renouvellement des cartes d'orpailleur sera lancé en début d'année. Pour mémoire, la délivrance de permis d'exploitation minière a été suspendue depuis la période de Transition afin de lutter contre les exploitations abusives.

16/12 - 484 kg d'or malgache ont été saisis à Mayotte sur les quatre dernières années. La révélation en a été faite à l'occasion d'une rencontre entre le général Richard Ravalomanana, ancien commandant de la gendarmerie nationale, et le commandant des forces françaises de gendarmerie à Mayotte, le colonel Jean Gouvert.

10/12 - La région Vakinankaratra fait appel à des investisseurs pour exploiter les 20.000 ha de terrains réservés au projet « Zone d'investissement agricole ». Ces terres ont été sélectionnées dans le but de développer l'agriculture dans cette région et de développer l'emploi local dans les sept districts qui la composent. Ces 20.000 ha représentent 5% des terres de la région. La zone délimitée n'est pas actuellement occupée par des agriculteurs. Le chef de région, qui finalise le projet avec des investisseurs, s'engage à jouer la carte de la transparence et à respecter la réglementation. Les terrains ne seront pas vendus mais loués selon différentes modalités à des investisseurs, des ONG et des associations.

30/12 - Rajo Daniella Randriafeno, ancienne ministre des mines de la Transition, désignée secrétaire exécutive de l'EITI à Madagascar. Sa nomination intervient au terme de son année d'exercice de l'intérim. Sa désignation a été décidée à l'issue d'un processus d'appel à manifestation d'intérêt. Elle fait suite à la levée de suspension de Madagascar à l'EITI au mois de juin. « *Ayant repris de nouveau le statut de pays candidat à l'EITI, la désignation d'un nouveau secrétaire exécutif fait partie des impératifs du Comité national EITI pour relancer dans les meilleures conditions la mise en œuvre de la transparence du secteur extractif malgache* », indique un communiqué. La priorité de la nouvelle titulaire consiste à obtenir pour Madagascar le statut de « *pays conforme* » aux exigences de la norme EITI d'ici 2016. Le rapport EITI 2014 sera publié dans les semaines à venir, dans le cadre de partenariats conclus avec la Banque mondiale et la BAD. La norme EITI est actuellement appliquée dans 48 pays riches en pétrole, mines et gaz. Elle comporte 7 exigences relatives à la transparence du secteur.

► Trafic de bois de rose

02/12 - « Un convoyeur métis chinois identifié par des investigateurs », titre Midi. Il serait à la tête d'un réseau mafieux qui organiserait l'exportation de rondins vers l'Asie via des ports de l'Afrique de l'Est. Originaire de Maroantsetra, sur la côte Est, il résiderait dans la capitale où son train de vie ostentatoire aurait

attiré l'attention d'investigateurs de la société civile. Il blanchirait l'argent du bois de rose dans des opérateurs connus dans la capitale, notamment dans des secteurs porteurs comme l'immobilier. Le Bianco et le Samifin pourraient être saisis.

03/12 - La Convention internationale sur le commerce de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites) attend que Madagascar présente son plan national de lutte contre les trafics de bois précieux. Un premier plan présenté par le ministre de l'environnement, de l'écologie et des forêts, Anthelme Ramparany, a été rejeté il y a quelques mois.

17/12 - 6 150 rondins de bois de rose ont été saisis par les émissaires du ministère de l'environnement au cours d'une mission effectuée dans le district d'Antalaha. Des stocks ont été également constatés dans le district de Vohémar. La plupart de ces bois saisis avaient été enterrés.

Des cargaisons de bois de rose sont sur le point d'être embarquées à Rentabe, près de Mananara Nord, d'après l'Alliance Voahary Gasy. Des bateaux ont été repérés au large des localités où l'on achemine fréquemment les cargaisons. Les périodes de fêtes sont généralement propices au trafic, rappelle l'association, qui alerte les pouvoirs publics. Les trafics auraient gagné la région Menabe.

19/12 - Bateau suspect arraisonné. Baptisé Maiksera-Dongazara, il a été arraisonné par la gendarmerie à proximité d'Antalaha. Ses trois occupants ont été arrêtés, ainsi que l'armateur. La gendarmerie affirme avoir suspecté un embarquement clandestin de bois de rose.

30/12 - Deux bateaux transportant des rondins de bois de rose ont été arraisonnés par les forces de l'ordre et les agents forestiers à Fénérive Est. Les dockers qui ont participé au chargement des bateaux font l'objet d'enquête. Les membres des équipages ont réussi à prendre la fuite.

31/12 - Un bateau chinois suspect, a été repéré au large de Sainte Marie, révèle l'AVG. Il attendait des rondins de bois de rose venus des régions de Sava et d'Analanjirifo. Profitant des fêtes de fin d'année, les trafiquants redoublent d'activité pour transporter les stocks vers les ports. « *L'État consacre trop de temps à élaborer ce rapport pour écouler légalement les rondins, alors que le trafic des bois de rose se poursuit. Il faut mener une action en parallèle, si nous voulons mettre fin à ce fléau. Le groupe de personnes qui effectue ce trafic a été pourtant déjà identifié* », affirme le président du comité d'orientation et de soutien à l'aire protégée à Maroantsetra.

18/12 - « De 2007 à 2014, le trafic illégal de bois rose a fait perdre à l'État et à la population malgache, 1 113 milliards Ar » [près de 350 millions d'euros], révèle Cynthia Ratsimbazafy, de l'ONG Traffic international, à l'occasion du forum intitulé « *Iniquité et illégalité dans la gestion et le partage de revenu issu du commerce de bois précieux à Madagascar* », organisé dans le cadre du programme Skapes, financé par l'USAID en collaboration avec différentes organisations, entre autres, Conservation International, WWF et WCS. Cette somme avoisine le quart du budget de l'État pour 2015. « *En 2000, les exportations des bois précieux a été interdite par la loi. Malgré cette interdiction, la Grande Ile a pu pourtant exporter 5 000 T de rondins. Entre 2000 et 2007, le trafic s'est atténué. En 2007, il y a encore eu un arrêté pour consolider cette interdiction. Toutefois 2 500 T ont été exporté illégalement, à 4 000 dollars la tonne* », précise Cynthia Ratsimbazafy. Le boom de ces exportations illégales a toutefois débuté en 2009. « *Un arrêté a été pris pour donner une autorisation exceptionnelle d'exportation à treize opérateurs. Il y avait pourtant une loi qui l'interdisait. La Grande Ile, durant cette autorisation exceptionnelle, a pu exporter légalement 18 750 T de bois de rose. Actuellement, 108 personnes sont mouillées dans cette affaire. Le volume de rondins exporté a aussi doublé, 39 000 T* », enchaîne encore la responsable de Trafic. 70 000 rondins ont encore pu sortir du territoire malgache en 2014, dont 50 000 ont été saisis dans divers pays. 20 000 rondins ont pu être vendus légalement avec de faux papiers. Le volume de ces exportations illicites dépasse largement le volume des stocks saisis et déclarés par l'Etat. Le trajet de ce trafic a connu aussi une modification au fil des années. Il a suivi la route Madagascar-Comores ou Maurice vers le Mozambique avant 2009. Actuellement, les rondins quittent la Grande Ile pour rejoindre les ports kenyans, avant d'être acheminés vers Singapour ou Hong Kong. « *Nous avons envoyé une liste des personnes mouillées dans cette affaire à Interpol et à la CITES. L'objectif serait de bloquer leur compte bancaire à l'étranger* », prévient Cynthia Ratsimbazafy. À l'entendre, les 108 personnes suspectées feraient partie de cette liste rouge.

20/12 - Le plan d'assainissement de la filière bois de rose attend les remarques des partenaires techniques et financiers. Il devrait être remis à la Cites avant fin décembre. L'ébauche de ce document a été remise aux chancelleries et partenaires étrangers. Anthelme Ramparany, ministre de l'environnement, de l'écologie et des forêts, laisse entendre que ceux-ci ne sont guère pressés de donner leur avis, ce qui fait dire à certains qu'ils ne sont pas convaincus par son contenu. Il n'est pas certain que les points sensibles qui étaient à l'origine d'un premier refus de la Cites en juillet aient été résolus. Parmi ces points figurent

l'inventaire et le regroupement physique des stocks saisis. Un projet allant dans ce sens a été annoncé par le ministre mais il ne semble pas avoir été concrétisé. L'autre point sensible concerne les stocks aux origines douteuses en possession des opérateurs et qui sont supposés leur appartenir. Aucune décision officielle n'aurait encore été prise à leur sujet. Ces stocks sont-ils de fait considérés comme appartenant légitimement à ceux qui affirment en être propriétaires ? Autrement dit, ces opérateurs vont-ils bénéficier d'une partie du produit de la vente aux enchères ? Certains se demandent également si ces stocks sont toujours présents sur place ou s'ils ne sont pas le fruit de nouvelles coupes illicites. La vente aux enchères avait été prévue pour février 2015 mais à ce jour de nombreuses incertitudes demeurent. Le bois de rose reste soumis à l'embargo de la Cites.

► **Bailleurs de fonds, coopération économique, Agoa**

02/12 - Les partenaires techniques et financiers dans l'attente du Plan national de développement (PND). Des signes de leur impatience sont perceptibles. Le Plan devait être finalisé en octobre et adopté par l'assemblée nationale en novembre. Il n'est pas certain qu'il soit disponible avant la fin de l'année. La BAD presse le gouvernement de conclure, pour que les bailleurs de fonds puissent tenir leurs engagements. L'UE et le Japon, notamment, attendent de connaître les orientations du PND pour débloquer leurs financements. *Tananews* accuse le pouvoir d'entretenir le flou.

09/12 - La BAD met encore en veilleuse ses appuis en faveur du secteur privé dans le cadre du 3ème Fonds d'appui au développement (FAD XIII) pour la période 2014-2016. Elle estime que l'environnement des affaires comporte encore trop des risques. Aucune demande de financement d'entreprise n'a donc reçu de réponse positive depuis quelques années. L'inexistence ou le retard des mesures prises au niveau de l'État, entre autres, expliquent cette situation. « *Le secteur manque de visibilité et nous n'allons pas embarquer la BAD dans quelque chose qui n'est pas assuré. Plusieurs demandes dans divers secteurs sont à l'heure actuelle en attente* », explique le représentant résident. L'un des points qui préoccupent la BAD concerne le remboursement de la TVA en faveur des entreprises qu'elle a soutenu financièrement. C'est le cas, par exemple, du centre hydroélectrique de Sahanivotry qu'elle a financé à hauteur de 10 millions de dollars et du projet Ambatovy. Pour ce dernier, la Banque soulève également le retard pris pour la délivrance du permis d'exploitation définitif, source d'un manque de visibilité pour l'entreprise.

16/12 - La réintégration de Madagascar dans l'Agoa officialisée par le gouvernement américain. Sept entreprises ont déjà bouclé leur dossier technique. 1 500 nouveaux emplois devraient être créés dans les prochains deux ou trois prochains mois. D'après le chef de l'Etat, les 60 000 emplois directs perdus en 2009 ont engendré au moins 300 000 pertes d'emplois indirects et ils sont, en grande partie, à l'origine de la crise sociale qui frappe actuellement la capitale. Le seul point, mais d'une importance capitale, qui attend une confirmation reste, à l'heure actuelle, la poursuite de l'Agoa qui doit prendre fin en 2015 après une quinzaine d'année d'existence.

18/12 - Un investissement d'une société privée de Dubaï attendu dans le secteur des travaux publics. Un accord de partenariat a été signé avec le ministère des travaux publics pour une recherche de financements dans un délai de 120 jours. La somme attendue est de l'ordre de 100 millions de dollars, qui servira à financer des travaux de réhabilitation de 300 km de routes nationales qui mènent vers des localités de production agricole, permettant au pays de réduire ses importations. Il se pourrait que des taxes soient perçues pour l'utilisation des axes routiers réhabilités.

20/12 - La Banque mondiale approuve deux projets pour un total de 95 millions de dollars. Ces projets ont pour objectif de soutenir la fourniture de services publics et de stimuler la création d'emplois par des interventions dans des domaines clés. Une première enveloppe de 45 millions devrait contribuer à réduire l'extrême pauvreté par la promotion de réformes visant à accroître les dépenses de services sociaux et d'infrastructure. Un crédit IDA de 50 millions de dollars financera la première phase du second programme intégré de pôles et corridors de croissance (PIC2). Ce projet aidera à accroître les opportunités économiques et l'accès à des infrastructures dans trois régions. Le nouveau projet devrait bénéficier directement à plus de 300 000 personnes.

26/12 - Banque mondiale : un projet de gouvernance des pêches en vue. Après quelques années d'absence dans le secteur, la Banque annonce son retour. Madagascar sera parmi les bénéficiaires du deuxième projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée du sud-ouest de l'océan Indien, aux côtés des Comores, de la Tanzanie, de l'Afrique du Sud et des Maldives. Le Country director affirme que le projet pourra contribuer à la réduction de la pauvreté. Des responsables de la Banque ont rencontré à plusieurs reprises le ministre des ressources halieutiques et de la pêche.

► La Jirama dans la tourmente

08/12 - À l'initiative du concept Wake Up Madagascar, des citoyens se sont donné rendez-vous dans le quartier des ministères pour manifester contre les coupures incessantes d'eau et d'électricité par la Jirama. Appelés à manifester via *Facebook*, ils avaient en projet de se déployer en une longue chaîne humaine mais l'appel à manifester a été très peu suivi. Les organisateurs attribuent leur échec aux mises en gardes des forces de l'ordre et à la forte présence des celles-ci sur le lieu du rassemblement. Le colonel Florens Rakotomahanina, responsable de la gendarmerie d'Antananarivo, avait fait savoir que la manifestation n'avait pas reçu d'autorisation et que ses hommes n'hésiteraient pas à intervenir pour empêcher sa tenue. La population semble aussi avoir redouté une récupération politique de la manifestation. Si Wake Up n'a pas convaincu à mobiliser dans la rue, il a obtenu plus de succès sur *Facebook* où plus de 8 000 personnes ont déclaré aimer sa page.

L'agence de la Jirama de Fénérive-Est mise à sac par la population mécontente des délestages. Les forces de l'ordre ont tiré en l'air pour disperser les manifestants. Cinq personnes ont été déférées au parquet.

04/12 - Fin des contrats de gré à gré de fourniture d'électricité avec les prestataires privés. Herilanto Raveloharison, ministre de l'énergie par intérim, met en cause ces contrats passés sans appel d'offre. « *Il faut que ça change* », déclare-t-il, sans préciser si un audit sera lancé en vue de leur révision. Un projet que Fienena Richard, auquel il a succédé au département de l'énergie, envisageait déjà de réaliser. Une intention qui aurait pu provoquer des réactions et précipité son limogeage. Les conditions de location des centrales privées que la Jirama exploite ou qui produisent de l'électricité pour la Jirama sont souvent citées comme étant l'une des sources des problèmes rencontrés par la société d'État.

09/12 - L'injection de fonds pour le redressement du secteur énergétique devra encore attendre. Les annonces répétées des bailleurs de fonds de contribuer au sauvetage de la Jirama ne vont pas trouver de concrétisation rapide pour les usagers de plus en plus excédés par les délestages et les coupures d'eau. La Banque mondiale a confirmé son soutien en annonçant un appui de plusieurs centaines de millions de dollars mais il doit être précédé d'un état des lieux et de l'élaboration d'une stratégie de gestion de la société. Les mêmes préalables seront imposés par la BAD, qui ne prévoit pas d'injection de crédits avant 2017. L'établissement prévoit de participer au financement d'une centrale combinée hydro-solaire. Madagascar pourrait bénéficier à cet effet d'un nouvel outil de financement, le Fonds Africa 50, qui a été créé en réponse à la nécessité urgente d'apporter des solutions innovantes pour faire face au déficit massif de financement des infrastructures en Afrique. Le fonds promeut le partenariat public privé. Si en règle générale, il faut compter une dizaine d'années de la conception à la réalisation des projets, ce délai pourrait être réduit à trois ou quatre ans. Des conditions strictes sont cependant requises. Le gouvernement malgache va apporter son soutien et sa contribution financière à la constitution des ressources de l'Initiative Africa 50, en sa qualité de pays membre fondateur.

15/12 - Le Bianco enquête sur la mauvaise gestion de la Jirama. Une consommation de gasoil qui flambe sans aucune explication, non-respect des contrats établis par les fournisseurs, passations de marchés non réglementaires, production non vendue importante... Tous ces sujets ne sont pas nouveaux. À maintes reprises, le directeur général du Trésor, Orlando Robimananana, les a pointés courageusement du doigt. Les bailleurs de fonds s'y sont également intéressés et se préparent à lancer des audits. Mais ces procédures sont longues et la situation devient chaque jour plus délicate pour le pouvoir. Il a donc été décidé de saisir le Bianco. Des investigations approfondies ont été lancées depuis un mois mais l'organisme se refuse à tout commentaire. L'ambassadeur de l'UE, Antonio Sanchez- Benedito Gaspar, a encore récemment dénoncé la gabegie qui règne dans la gestion de cette société d'Etat placée sous perfusion.

Selon une étude menée par le Centre de recherches, d'études et d'appui à l'analyse économique à Madagascar (CREAM), la Jirama applique des tarifs qui sont parmi les plus élevés du continent africain. Le tarif social est de 10 centimes d'euros le Kwh contre 8 pour Maurice. Pour le tarif industriel, Madagascar applique un tarif de 22 centimes contre 10 à Maurice et 5 en Afrique du Sud.

16/12 - Vers un allègement des délestages pour Toamasina. Cinq groupes électrogènes en provenance de Dubaï ont été réceptionnés par une délégation conduite par le ministre de l'énergie par intérim, le général Herilanto Raveloharison. L'acquisition de ces groupes est le fruit d'un partenariat de l'État avec Sherritt Ambatovy et la société Madauto. D'autres solutions viendront pour les autres régions, s'empresse d'ajouter le ministre. Reste à savoir si la Jirama sera en mesure de régler ses factures de combustible... Dans l'immédiat, ce renfort en groupes électrogènes permettra de répondre pour partie aux besoins urgents du Grand Port. À l'avenir le gouvernement a l'intention de privilégier les énergies renouvelables et de s'engager

dans la transition énergétique, déclare le ministre. Pour les centrales thermiques, décision a été prise d'utiliser du fuel lourd, moins onéreux que le gasoil et qui commence à être produit à Tsimiroro.

Hécatombe de PME pour cause de délestages. Des entreprises franches informatiques de la capitale ont procédé à des licenciements. Les clients étrangers se tournent vers Maurice, la Tunisie ou le Maroc. Les petites activités qui font travailler des milliers de personnes comme les salons de coiffure, les cybercafés ou les ateliers mécaniques sont gravement atteints. La situation est tout aussi préoccupante dans les régions, même si elle est moins médiatisée.

17/12 - La population d'un quartier de la capitale manifeste contre les délestages. Les forces de l'ordre se sont rendues sur place, utilisant des bombes lacrymogènes pour disperser la foule.

22/12 - Des usagers de Toamasina, mécontents des délestages, ont manifesté de nuit devant le siège de la Jirama, causant d'importants dégâts. Les émeutiers avaient l'intention de mettre feu au stock de carburant de la société. Les forces de l'ordre sont parvenues à déjouer ce projet mais les troubles se sont poursuivis les nuits suivantes. Les forces de l'ordre ont tiré en l'air et employé des gaz lacrymogènes. Trois arrestations ont été opérées. Les groupes électrogènes récemment importés sont en cours de test.

24/12 - Bilan des manifestations anti-délestages qui se sont poursuivies à Toamasina : un mort par balle, 7 blessés dont 3 par balle, et 39 personnes arrêtées, les bureaux et les matériels de la Jirama saccagés, des véhicules incendiés. La mise en service des nouveaux groupes est en cours mais la situation n'a pas connu d'amélioration car les anciens groupes sont tombés en panne. Deux des trois groupes d'occasion acquis à grand frais en 2010 seraient irrécupérables. Il manquerait encore 5 MW sur les 24 qui sont nécessaires à une alimentation correcte de la ville. D'aucuns s'interrogent également sur la capacité de la Jirama à prendre en charge le coût de l'approvisionnement en gasoil des nouveaux équipements. Des proches du régime, tel Voninahitsy Jean-Eugène, suspectent une exploitation politicienne du mécontentement de la population qui s'est exprimé récemment dans plusieurs villes. Les 39 émeutiers ont été relaxés. *La Gazette* s'étonne que les forces de l'ordre aient pu tirer à balles réelles sur les manifestants, comme peu auparavant à Morondava.

19/12 - Désiré Rasidy, DG de la Jirama limogé. Le conseil des ministres du 18 décembre a nommé à ce poste Nestor Razafindroriaka, ancien ministre de l'énergie du temps de la Transition. Après le départ de Richard Fienena de la tête du ministère de l'énergie, un deuxième fusible a sauté, relèvent les médias.

► Scènes d'émeute à Morondava

11/12 - Des affrontements ont éclaté à Morondava faisant, au moins 4 morts, dont un adolescent, et 12 blessés par balle. Les employés de la Sucoma, sucrerie d'Etat dirigée par un groupe chinois, manifestaient pour réclamer la libération de six collègues accusés d'être les meneurs d'un mouvement social. Ils avaient menacé de lancer un ordre de grève pour exiger le paiement d'arriérés de salaires, le reclassement et la promotion de travailleurs saisonniers. Des responsables de l'entreprise avaient été menacés. Les échauffourées ont éclaté lorsque les forces de l'ordre ont lancé des grenades lacrymogènes pour disperser une centaine de manifestants conduits par des hommes drogués munis de haches, de lance-pierres et d'armes blanches, qui ont répliqué aux forces de l'ordre par des jets de pierres. Des coups de feu ont été tirés. Des véhicules ont été incendiés, la caserne de gendarmerie a été attaquée. Deux chinois et une femme cadre malgache ont été blessés. L'usine de maintenance de la Sucoma a été incendiée, le magasin de stockage contenant plusieurs milliers de tonnes de sucre pillées, le matériel roulant détruit, les logements du personnel d'encadrement chinois saccagés. La vingtaine de cadres de l'usine ont dû être exfiltrés vers la capitale dans la nuit. Le premier ministre, originaire de la région, a prévu de se rendre sur place afin de s'enquérir de la situation et de porter assistance aux familles mais le pouvoir a donné l'impression de ne pas être en mesure de faire face à la situation. L'industrie sucrière est le premier employeur de la région. 2 000 emplois permanents et saisonniers sont menacés. Les pertes seraient estimées à 80 millions de dollars. L'usine est « temporairement » fermée. La presse s'inquiète de l'image donnée aux investisseurs étrangers. « *Un coup fatal pour l'investissement et qui va certainement enliser Madagascar dans les profondeurs du classement de Doing business à l'avenir* », écrit *l'Express*, qui poursuit : « *Sucoma a remis l'industrie sucrière nationale sur les rails en attendant la rédemption des usines de Nosy Be, Namakia, Brickaville, Ambilobe. Tous les efforts sont anéantis par cet acte barbare et irréfléchi, alors qu'une reprise de l'exportation était en vue pour permettre à Madagascar de reprendre la place qu'il avait occupée sur le marché international. Il est aberrant que Madagascar importe du sucre, alors qu'il comptait le plus grand nombre d'usine en Afrique et était le plus grand producteur de l'Afrique australe et de l'océan Indien pendant la ère République* ». Pour *La Nation*, « *à Morondava comme à Anjozorobe, la gendarmerie nationale est au cœur de nouveaux scandales. Ce bilan vient alourdir la réputation déjà mauvaise de la gendarmerie. Les bavures et dérapages se succèdent, les abus de pouvoir se répètent et la corruption s'intensifie mais aucune tête ne tombe* ». Le

quotidien fait porter la responsabilité de ces troubles sur les forces de l'ordre, coupables selon lui d'un usage abusif de la force. Le feu couvait depuis plusieurs semaines mais les autorités n'ont pas été capables de le circonscire. *La Nation* dénonce le comportement des forces de l'ordre qui auraient participé au pillage des entrepôts de la société L'évènement est survenu le jour de la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme, fait-on remarquer...

La délégation gouvernementale qui s'est rendue sur place a décidé de fermer provisoirement les écoles pour éviter d'autres victimes innocentes. Les syndicalistes meneurs de grèves arrêtés ont été finalement libérés. Le contrat avec les investisseurs chinois pourrait être suspendu, après des mois de tension entre les dirigeants et les employés. Des discussions seraient en cours avec le ministère de l'industrie.

13/12 - Mort dramatique de trois éléments des forces de l'ordre après les émeutes meurtrières et les pillages de la Sucoma. Un militaire a été exécuté et deux gendarmes ont péri dans un accident en remontant la trace des cargaisons de sucre dérobées dans l'entrepôt de la société. L'arrivée à Morondava de renforts militaires a mis fin aux pillages et au vandalisme mais la tension reste vive. Tombé dans les griffes des pillers, un militaire a été exécuté à l'arme blanche.

15/12 - La polémique enfle suite aux émeutes de Morondava. Pour certains, ces évènements trouvent leur origine dans la trop grande protection dont bénéficiaient les dirigeants Chinois de la Sucoma. Ces derniers n'auraient pas tenu leurs engagements vis-à-vis des employés. *Tribune* écrit : « *Sous d'autres cieux, les dirigeants auraient tiré les conséquences, dont au minimum la démission ou le limogeage des responsables qui ont pris ou qui n'ont pas pris les décisions idoines. Chez nous jusqu'ici, rien. Aucun responsable n'a été désigné* ». L'ambassade de Chine met directement en cause les autorités, accusées de ne pas avoir réagi aux alertes qui lui ont été adressées et incapables « *d'assurer la sécurité personnelle et matérielle de l'usine* ». L'affaire frise maintenant l'incident diplomatique. Depuis 1997, date de mise en location gérance de l'usine de la Sucoma, après la faillite de la société d'Etat Siranala, les investisseurs chinois affirment avoir été confrontés à divers problèmes, dont la squattérisation massive et illicite des terres de la société, phénomène que l'Etat n'est pas parvenu à éradiquer, et des conflits récurrents avec les producteurs riverains pour l'utilisation des eaux du fleuve Dabara.

« **Pour redresser cette entreprise, ça va prendre peut-être trois ans. On va réclamer une indemnisation** », déclare le porte-parole de l'ambassade qui s'est efforcé de tempérer le caractère anti-chinois de l'émeute : « *On n'a pas une idée claire mais on sait très bien qu'il y a des forces qui poussent ces malfaiteurs* », a-t-il dénoncé, alors que le quotidien *Midi* affirme à la Une qu'un haut responsable proche de l'ancien homme fort du pays, Andry Rajoelina, aurait incité aux troubles. Zhou Jianping, directeur de la Sucoma, exige des sanctions sévères à l'encontre des meneurs de grève, à l'origine selon lui de toutes ces violences. *Tribune* note que l'opinion nationale, de manière générale, n'est pas favorable aux Chinois: « *À tort ou à raison, ces dernières années, des ressortissants chinois sont considérés comme étant derrière de nombreuses affaires mafieuses comme les trafics du bois de rose, de l'or ou de pierres précieuses, sans oublier la « traite » de femmes malgaches en Chine. D'autant que certains Chinois sont réputés pour ne pas faire grand cas des droits de l'homme* ». Le ministre de l'industrie évoque « *un choc culturel en matière de négociation entre ces dirigeants chinois et le personnel malgache* ». Il est reproché aux dirigeants chinois de la société de se monter « *très rigides* » en matière de négociation et d'ignorer le droit syndical. « *On ne veut pas des Chinois, on ne veut pas travailler avec les Chinois* », lance un délégué du personnel. La remise en route de l'usine sera une priorité pour l'Etat, annonce le ministre. *Tananews* s'étonne que les usines pillées et délabrées du groupe Tiko ne jouissent pas de la même sollicitude.

L'Express évoque « un soulèvement populaire soutenu par certaines autorités locales et des politiciens sans scrupule ainsi que par une partie de la presse qui se sert de cet incident pour déboussoler le régime. (...) S'il n'y avait pas les Chinois, personne n'aurait été intéressée à reprendre une usine, l'ancienne Siranala, tombée en ruine et en faillite. Il est donc tout à fait erroné, comme certains médias l'affirment, de dire que les autorités ont préféré privilégier les investisseurs chinois au détriment des employés dans un projet destiné à raffermir « davantage l'amitié entre les deux peuples ». Une promotion de la médiocrité qui fait dangereusement tâche d'huile. Aussi bien Ambatovy que QMM ont dû faire face à des revendications régionalistes et politiques et n'en sont pas encore définitivement débarrassés. C'est à l'image du pays. Quand n'importe qui peut se retrouver à la tête de l'État, la mutinerie gagne également les entreprises où les ouvriers qualifiés veulent la direction, les femmes de ménage la gestion ». Des officiels ont affirmé à l'AFP, sous couvert de l'anonymat, que le premier ministre Roger Kolo, originaire de Morondava, est directement visé, victime de la jalousie de rivaux qui se verraient bien occuper son poste. « *On se tue entre Malgaches, il y a des gens qui paient des Malgaches pour tuer d'autres Malgaches* », soupire un employé. Le président de la République laisse entendre que les émeutes ont été instrumentalisées par des perturbateurs extérieurs à des fins de déstabilisation politique.

Pour La Gazette, « en deux journées chaotiques, Morondava a vécu un remake des événements tananariviens du 7 février et du 26 mars 2009. Comme le 7 février, des forces de l'ordre assiégées dans

leur camp par des manifestants ont tiré à balles réelles pour se dégager. (...) La grande question est de savoir comment seront traités par la justice malgache les événements de Morondava, notamment la tuerie devant la caserne de la gendarmerie. (...) Le cas du 7 février va-t-il faire jurisprudence, va-t-on déférer à la justice les auteurs des coups de feu de Morondava et toute la chaîne de commandement ? (...) Si l'épisode ne provoque aucune enquête et n'aboutit pas à un procès, c'est d'abord que notre justice est manipulable, incohérente et même extravagante. C'est ensuite que notre justice est un instrument de vengeance politique et de règlement de comptes, dirigé en 2010 contre les précédents tenants du pouvoir ».

18/12 - « Roger Kolo cible un élu dans l'affaire Sucoma », écrit La LOI. La grève qui a engendré des échauffourées ayant fait 6 morts prend une tournure très politique. Elle a débouché sur un affrontement entre le premier ministre, Roger Kolo, et le député de Morondava Hawel Mamod'ali. Ce dernier devait déposer à l'assemblée nationale une proposition de résolution signée par 66 députés réclamant une enquête parlementaire. Il reproche notamment au premier ministre de n'avoir pas donné suite aux demandes d'audience des employés de la Sucoma lors de son récent séjour à Morondava. De son côté, le premier ministre mène une offensive en règle contre le député, qu'il accuse d'avoir fait dégénérer le mouvement des salariés de la Sucoma. Populaire dans cette région du Menabe, d'où est également originaire Roger Kolo, Mamod'ali est un élu du Mapar, le parti d'Andry Rajoelina qui conteste aujourd'hui l'action gouvernementale.

29/12 - À l'initiative de Hawel Mamod'Ali, député de Morondava, une commission d'enquête parlementaire aura pour tâche de faire la lumière sur les événements. Elle aura notamment pour mission de « déterminer les responsabilités de chaque acteur à tous les niveaux, et d'identifier les coupables ». La proposition de résolution de création de la commission d'enquête rapporte, que « le député de Mahabo, Ludovic Adrien Raveloson a été perquisitionné et auditionné à la gendarmerie de Morondava, sans que l'assemblée nationale en ait été avisée comme l'exige la loi ». Les responsables étatiques locaux et les forces de l'ordre se rejettent la responsabilité des tirs à balles réelles sur les manifestants. Le pillage de l'usine se poursuit, malgré la présence des forces de l'ordre pour la sécuriser. Les responsables locaux sont impliqués dans les trafics. Certains affrètent des camions pour transporter les sacs de sucre pillés.

► Divers

06/12 - Madagascar, 8^{ème} pays le plus pauvre du monde. Le rapport 2014 de la CNUCED sur les pays les moins avancés (PMA), rendu public le 28 novembre, a mis en exergue « le cercle vicieux dans lequel se trouvent les pays les plus pauvres de la planète ». Parmi ceux-ci, deux États du Sud-Ouest de l'océan Indien : Madagascar, 8ème pays le plus pauvre du monde selon le revenu national brut (RNB) par habitant, mais aussi les Comores, qui occupent le 26ème rang. 440 dollars : tel est le RNB par habitant de Madagascar établi par la CNUCED. Seuls 7 pays font moins bien : la Somalie (111), le Malawi (270), le Burundi (280), la RCA (320), la RDC (400), le Libéria (410) et le Niger (410). Les 21 dernières places sont occupées par des pays africains. Pour *La Nation*, c'est « un vrai scandale puisque l'île n'a connu ni de cataclysmes majeurs ni de guerres civiles sanglantes. Il est honteux de savoir que des pays qui ont connu de longues guerres civiles sont plus riches que Madagascar actuellement ».

25/12 - Madagascar classé dans la zone à « risques politiques élevés » dans l'édition 2015 de la carte des risques sécuritaires, géopolitiques et économiques pour les entreprises et les personnes à travers le monde. Il s'agit d'une carte annuelle dressée par le cabinet de conseil britannique Control Risks. Selon le rapport, « l'environnement politique présente des défis persistants et graves pour les affaires ».

06/12 - Célébration de la Journée internationale des volontaires : les 600 000 volontaires malgaches se plaignent de non-reconnaissance de la part des pouvoirs publics. La plupart des projets initiés ne peuvent être financés que par les bailleurs de fonds. Les volontaires travaillent dans la Grande Ile sans cadre légal ni stratégie nationale. Le gouvernement s'engage à remédier à cette situation.

12/12 - Air Madagascar reste dans la liste « B » de l'UE. Réunie pour actualiser cette liste, la Commission a décidé de maintenir les sanctions prises à l'encontre de la compagnie nationale dont tous les appareils sont interdits de survol du ciel européen, à l'exclusion de l'Airbus 340-300 qui assure la liaison avec l'Asie. L'appareil qui assure la liaison Antananarivo-Paris est immatriculé sous les couleurs de la compagnie islandaise avec laquelle Air Madagascar a conclu un accord. Le taux de conformité à la sûreté et à la sécurité aériennes de la compagnie atteint 59%. L'objectif était de le porter à 75% à la fin de cette année. L'exclusion qui frappe Air Madagascar a été décidée en 2011. Elle entraîne une perte de l'ordre de 30 millions d'euros par an. L'OACI, des experts européens et le constructeur Airbus apportent leur appui à l'ACM et à Air Madagascar pour résorber les points qui font encore obstacle à la sortie de la compagnie de la liste noire. Elle se trouve au même rang que neuf autres transporteurs qui font l'objet de restrictions d'exploitation. Après sa dernière actualisation, la liste comprend 308 compagnies interdites d'opérer dans l'UE. Elle concerne vingt et un pays. Le prochain audit de l'UE aura lieu au mois d'avril 2015.

18/12 - Lutte de longue haleine pour éradiquer la plantation, la commercialisation et la consommation du cannabis dans le Nord de l'île. Malgré les efforts entrepris, le fléau s'aggrave et est loin d'être maîtrisé à cause des difficultés dans la mise en œuvre des mesures prises. Depuis une dizaine d'années, l'accroissement du nombre de toxicomanes dans la Diana est préoccupant. Ambanja est devenue une plaque tournante du trafic de « *rongony* » et un foyer de consommation de celui-ci à cause de la forêt d'Analabe, lieu fertile très enclavée à 30 km de la ville de Sambirano, dans le massif de Tsaratanàna. D'une superficie de près de 73 000 ha, le tiers de cette zone forestière est entièrement dédié à la plantation de cannabis. 73 gendarmes ont effectué 6 jours de marche pour se rendre sur la zone et mener une opération de démantèlement des réseaux de planteurs et de trafiquants. Selon le commandant de la CIRGN d'Antsiranana, la consommation illicite de cannabis produits de graves troubles sociaux. Chez les jeunes, elle provoque l'abandon scolaire et la délinquance juvénile. Une association des jeunes fumeurs de cannabis, dénommée « *Tsy atao zegny* », a vu le jour pour défendre leur cause. Ils sèment la terreur de village en village et ils font la loi en ville. 70 personnes (planteurs, porteurs, fumeurs...) ont été arrêtées, dont 8 mineurs. 18 tonnes de cannabis ont été saisies, ainsi que des semences. Une partie des prises a été incinérée en présence des autorités locales. Depuis 1998, plusieurs opérations ont été menées dans le secteur mais les trafiquants et leurs complices font de la résistance. Des habitants proposent qu'outre ces opérations militaires, des mesures d'accompagnement soient mises en œuvre pour éradiquer le phénomène. Des réseaux organisés transportent le cannabis jusqu'au port d'Ankify, avant exportation vers Mayotte, les Comores et Djibouti.

19/12 - Le recensement général de la population en attente de financement. L'Instat indique que le budget nécessaire est de 40 à 50 millions de dollars. Si le financement est réuni en 2015, les opérations pourront se tenir en 2016. Le FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population) a assuré la formation de 34 techniciens-cadres de l'Instat. Le dernier recensement général remonte à 1993 et aurait dû être renouvelé en 2013. Toutes les données utilisées pour les projets de développement reposent sur des estimations dont la fiabilité laisse grandement désirer.

24/12 - Le Plan National de Développement (PND) fragmenté en Programme d'Urgence Présidentiel (PUP) puis en Plan National de Développement Intérimaire (PND-I). La présentation du PND est attendue depuis de longs mois par les partenaires techniques et financiers, le Groupe international de soutien à Madagascar (GIS-M), ex-GIC-M, et l'opinion publique. La BAD n'a cependant pas attendu pour ficeler son programme intérimaire. Le PND-I 2015-2016 est le seul qui soit bouclé et qui sera présenté pour validation lors d'un prochain tour de table avec les bailleurs de fonds. Sa mise en œuvre nécessite une enveloppe de 10 212 milliards Ar, dont 1 217 milliards sont encore à trouver. Ses objectifs sont la bonne gouvernance et la relance économique, dont la maîtrise de l'inflation.

Trois bateaux de pêche malgaches interceptés à Juan de Nova. Le navire Floréal des Forces armées françaises dans la zone sud de l'Océan Indien (FAZSOI) les a surpris en action de pêche illicite dans la zone économique exclusive (ZEE). 30 pêcheurs répartis sur les trois bateaux pêchaient sans autorisation et en défaut de déclaration d'entrée dans la zone. Ils détenaient à leur bord des ailerons de requin sans les carcasses, ce qui est formellement interdit. À la demande de la direction de la mer sud océan Indien (DMSOI) et avec l'accord du contrôleur opérationnel, le commandant des FAZSOI, le produit de la pêche a été détruit et l'ensemble des appareils de pêche appréhendés.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande Ile, La Nation, Le Daily, La Vérité, Madagascar Matin, Matv, Matera (agence de presse Madagascar), Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, APOI, Reuters, Xinhua, Slate Afrique, Afriqueinfos, Indian-ocean-times.

Taux de change au 30/12/14 : 1 euro = 3167 Ariary (cours pondéré)